

LE

SPORT UNIVERSEL

ILLUSTRÉ



LE MARÉCHAL DES LOGIS DENIS

VAINQUEUR DU RAID MILITAIRE DES OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS DE COMPLÈMENT

CHRONIQUE

La grande place que Martial III et Shannon ont prise dans leur génération donnait un intérêt exceptionnel à leur rentrée sur les 1.400 mètres du Prix Perplexe, où ils se rencontraient avec un très bon cheval, Bonbon Rose, avec Dundee, qui n'est pas négligeable, enfin avec des spécialistes d'une certaine classe comme Bibre, Radial, Gilles de Rois, et un trois ans, Le Chardon, gagnant de l'Optional.

Les réserves faites sur la possibilité d'un manque relatif de vitesse, chez les chevaux de premier plan, se sont trouvées complètement infirmées par la très nette victoire de Bonbon Rose, battant Fourvières et Shannon, devant un lot complètement égrené. L'enseignement capital qu'on peut tirer de ce résultat, réside dans le fait que le cheval de M. de Monbel, est aussi bien doué, pour les courtes distances que pour les parcours de 2.000 et 2.400 mètres, sur lesquels il avait établi sa qualité à trois ans. Il est fort regrettable, soit dit en passant, que son propriétaire ne l'ait pas envoyé à Lincoln, où il avait une chance de premier ordre.

Le fils du Quack a très bien fait depuis l'automne. Il a grandi normalement; il s'est surtout développé dans la croupe qu'il a très puissante, dans le thorax devenu énorme et qui rappelle le coffre de Flying Fox et de quelques-uns de ses fils, avec lesquels Bonbon Rose n'a pourtant de commun qu'un filon généalogique: celui de Jeu d'Esprit. Avec le besoin que nous éprouvons de ramener tous les caractères semblables aux fatalités ataviques, on pourrait attribuer cette similitude anatomique à l'influence de cette aïeule. N'est-ce pas plus simplement une coïncidence de structure due de part et d'autre, Fox, à un grand développement de la surface pulmonaire? La silhouette du vainqueur du Prix Perplexe a conservé toute sa pureté; son beau corps est resté symétrique et musclé; seule, sa tête, au chanfrein très busqué, nuira toujours à l'absolue distinction de l'ensemble.

À la défaite de Martial III, trop complète pour être exacte, on peut trouver plusieurs raisons qui sont des excuses suffisantes. D'abord le cheval ne va pas librement dans le lourd; puis, il a fait une grosse faute qui l'a coupé net dans son action au moment de l'effort final, au moment précis où son cavalier allait le solliciter pour utiliser les 200 mètres d'extrême vitesse que le cheval de M. Lepetit peut placer à la fin d'un parcours. En fait, sa course ne compte pas. Dans le passage de trois à quatre ans, le fils d'Airlie s'est affiné dans ses tissus; les points d'attache musculaire, mieux délimités, ont dégagé les lignes, donnant à l'ensemble plus de distinction et plus de noblesse; il paraît avoir plus de liant et plus de souplesse qu'à trois ans. Tout, dans son gabarit, dans son attitude, dans son caractère fier et dans son action, qui est devenue plus légère, nous rappelle les empreintes ancestrales du Sancy, d'où il descend du côté maternel. Shannon est resté l'insignifiant poney que nous avions laissé à l'automne.

Si le Prix Perplexe nous a fourni l'occasion de voir un lot excellent, l'épreuve réservée aux fils des étalons de l'Etat nous a, par contre, offert une collection peu intéressante.

La victoire est allée à Mon Rêve, un outsider sensationnel, qui a gagné de bout en bout. Mon Rêve est par Airlie et une jument de basse extraction par Sycomore et une fille de Castillon. C'est un poulain décousu, haut sur jambes avec de longs canons et des pieds de dimensions énormes. Après la brillante carrière de Martial III, ce succès vient souligner la valeur de leur père qui doit à l'influence de ses ascendants, Ayrshire, Hampton, Galopin, Hermit, sa qualité de reproducteur.

L'insignifiance du programme de la réunion de lundi à Saint-Cloud ne permettait pas de prévoir qu'il nous serait donné d'y rencontrer des sujets intéressants tels que Désir II, Ma Love et Reindeer, qui sont certainement appelés à jouer un rôle actif dans les grandes épreuves de la saison.

Désir II, le vainqueur du Prix de Bailly, a confirmé, dans sa rencontre avec un quatre ans éprouvé comme Salami, la qualité qu'il avait montrée à deux ans. D'un modèle moyen très réussi, ce fils de Mordant possède de beaux aplombs d'une netteté rare.

Ma Love a renouvelé son succès du Prix Stuart, en enlevant le Prix des Villas avec une aisance et une sûreté qui le classent parmi les concurrents de choix des futures épreuves classiques. L'impression produite par le fils de Saint-Damien à ses deux premières sorties

est donc excellente. L'analyse de son extérieur ne lui est pas moins favorable: c'est un grand et beau poulain très complet.

*
**

Parmi les nouvelles applications thérapeutiques qui ont été expérimentées en ces derniers temps, je tiens à signaler les injections sous-cutanées de purgatifs qui peuvent être très utiles dans les affections qui rendent, chez le cheval, la voie buccale impraticable. Lorsque, par surcroît, les purgations par la voie rectale ne produisent pas un effet suffisant, il y a intérêt à pouvoir agir par injection sous-cutanée. Les premiers essais de cette méthode sont déjà anciens; ils ont été repris en ces derniers mois et expérimentalement étudiés sur les grands animaux.

Le sulfate de magnésic en injections hypodermiques a donné des résultats positifs très probants sur deux poulains atteints d'angine, compliquée d'abcès de la gorge, et d'embarras gastrique grave.

L'action de ce médicament, douce et prolongée, trouve sa principale indication dans l'entérite chronique. D'Allemagne, on nous annonce les excellents effets d'un produit spécial, préparé avec de la rate de bœuf, qui porte le nom d'hormonal. On l'injecte dans les muscles et son action est excessivement rapide dans la guérison des constipations chroniques et dans les cas d'atonie et de paresse intestinale.

N'est-il pas étrange de classer la reprise du vieux séton des anciens comme une méthode nouvelle? C'est comme médication anti-infectieuse qu'on emploie de nos jours l'abcès de fixation qui n'est autre chose que le principe du séton de nos pères. On l'obtient — tout le monde sait ça depuis longtemps — par des injections sous-cutanées d'essence de térébenthine vieillie ou additionnée de térébenthine de Venise, plus rarement avec de l'éther, du nitrate d'argent, du phosphore, etc... Il est bon de ne faire les injections que sur une région du corps offrant une grande surface. On provoque, ainsi, une espèce de dérivation, d'émonctoires et une exaltation du pouvoir phagocytaire et bactéricide des leucocytes, non seulement localement, mais dans tout l'organisme.

On rencontre parfois dans les abcès, ainsi obtenus, le même microbe que celui de la maladie traitée; mais on y décèle toujours des poisons microbiens.

Comme retentissement général, les abcès de fixation provoquent de la fièvre, du frisson et de l'embarras gastrique. Peu à peu survient l'amélioration. Ils donnent des résultats excellents dans les cas de gourme grave, de pneumonie, de pleurésie et dans toutes les affections du cheval ayant un caractère infectieux.

ORMONDE.

*
**

Nous nous faisons un devoir d'insérer ci-dessous la lettre du commandant Féline et de déclarer que la rectification demandée par lui nous étant parvenue le 21 mars il nous a été matériellement impossible d'y donner suite dans notre numéro du 23. C'est donc à ce retard qu'il faut imputer le maintien de la phrase énonçant « que M. Gérard d'Havrincourt lui avait fait l'honneur il y a quelques mois de lui demander son avis sur des questions équestres », dire auquel M. Gérard d'Havrincourt a donné le plus formel démenti.

Pour clore cet incident d'accord avec le commandant Féline, nous devons reconnaître qu'il y a malentendu de la part de cet officier, en énonçant une affirmation qu'il reconnaît être inexacte.

« Cher Monsieur, »

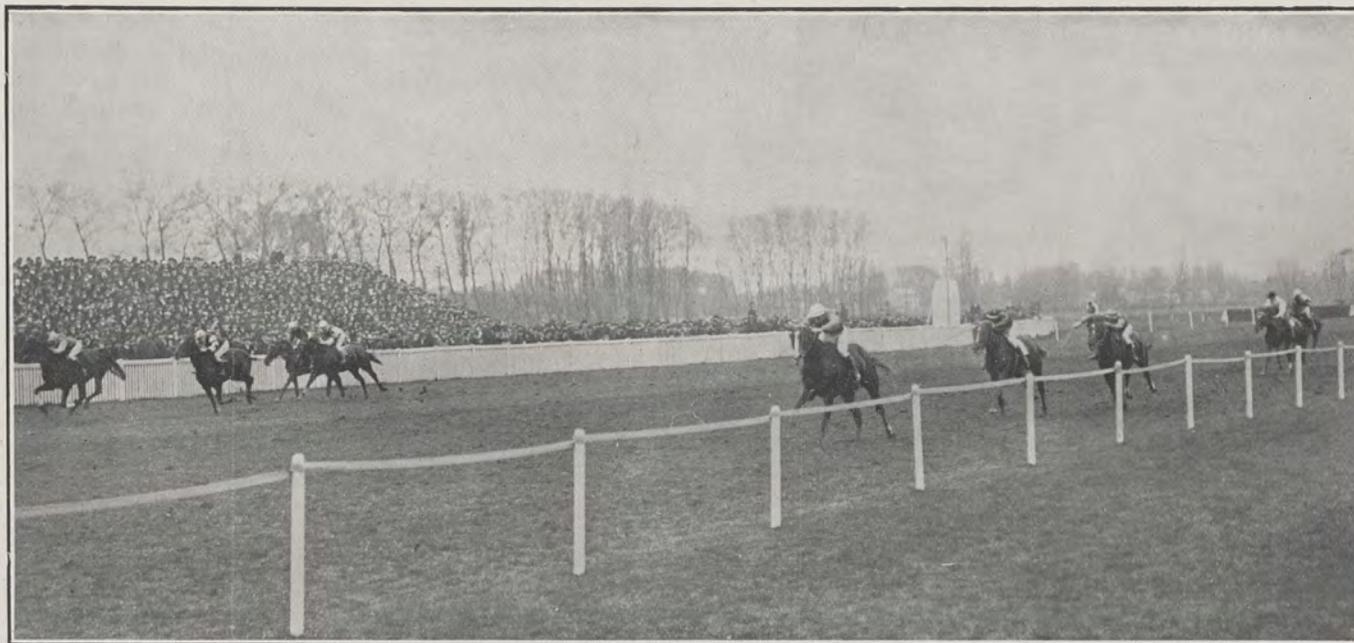
« Dans une lettre en date du 19 mars, je vous priais de bien vouloir modifier de la façon suivante la rédaction de la deuxième phrase de mon article « Le Prix de Meggenhorn » que vous avez fait paraître sous forme de lettre dans votre chronique du 23 :

« Le comte Gérard d'Havrincourt m'a fait le grand honneur de recommander la lecture de mon article « Le Concours de Lucerne et le Prix de Meggenhorn » à ses nombreux adeptes.

« Un simple malentendu vous ayant empêché de faire cette rectification, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir la publier dans votre prochaine chronique et réparer ainsi l'erreur produite par l'insertion involontaire d'une affirmation qui a si désagréablement affecté la susceptibilité de M. le comte Gérard d'Havrincourt et sans laquelle, dit-il, il n'aurait attaché aucune importance à mon article.

« Avec mes remerciements, veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« Commandant FÉLINE. »

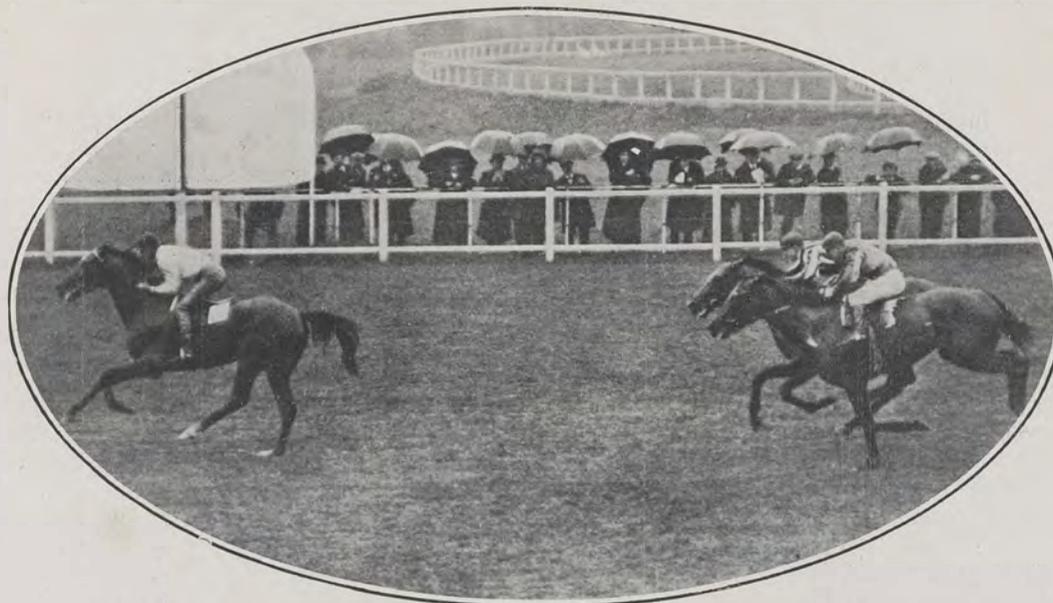


Fourvières, 2^e Shannon, 3^e Bonbon Rose, 1^{er} Malapris, 4^e
 MAISONS-LAFFITTE, 29 MARS. — L'ARRIVÉE DU PRIX PERPLEXE

NOS GRAVURES

Malgré la pluie qui ne cessa qu'à de rares intervalles, les dernières réunions données tant à Maisons-Laffitte qu'à Auteuil ont offert un intérêt des plus vifs.

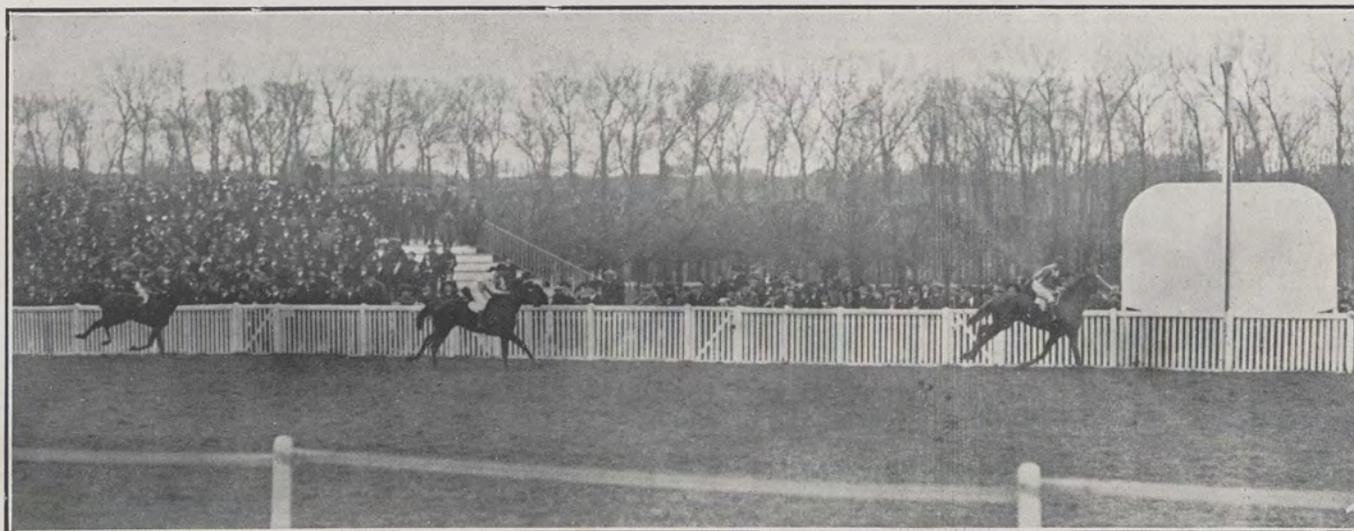
LE PRIX DELATRE (2.000 mètres), la première des poules réservées à nos trois ans, fut l'occasion d'une relativement facile victoire du récent vainqueur du Prix



Saint-Pé Roi de l'Or
 Le Téméraire
 MAISONS-LAFFITTE, 26 MARS. — L'ARRIVÉE DU PRIX DELATRE.

de Saint-Cloud, Saint Pé qui, après avoir toujours figuré en bonne place, se détacha à la distance pour gagner le plus aisément du monde de 2 longueurs devant Roi d'Or, que suivaient Le Téméraire et Blarney.

LE PRIX PERPLEXE (1.400 m.), disputé le 29 mars, à Maisons-Laffitte, donnait lieu à une fort jolie course entre trois excellents performers : Shannon, Martial III et Bonbon Rose. Le cheval de M. de Monbel l'emportait



Maître Chabiron Dauni Mon Rêve II
 MAISONS-LAFFITTE, 29 MARS. — L'ARRIVÉE DU PRIX DES HARAS NATIONAUX

finalemeut assez nettement de trois quarts de longueur devant Fourvières et Shannon qui effectuaient leur rentrée.

LE PRIX DES HARAS NATIONAUX (2.200 mètres), porté au programme de cette même réunion, ne mettait aux prises que des concurrents de second ordre et revint à un extrême outsider, Mon Rêve II qui, se détachant dès le départ, l'emporta avec la plus extrême facilité de cinq longueurs devant Dauni, Maître Chabiron et Miss Poulett.

MON RÊVE II, dont nous reproduisons ci-contre la photographie, n'était pas des plus indiqués pour s'adjuger une telle épreuve. Né en 1910, chez M. Boucheron, par Airlie et Lawlesse, le cheval de M. P. Defos venait, en effet, de terminer non placé lors des deux seules courses qu'il avait disputées à Mont-de-Marsan et à Pau.

**

La dernière réunion d'Auteuil ne fut pas épargnée par la pluie qui causa quelque



MON RÊVE II (CH. HOBBS), POULAIN ALEZAN, NÉ EN 1910, PAR AIRLIE ET LAWLESSE, APPARTENANT A M. P. DEFOS, GAGNANT DU PRIX DES HARAS NATIONAUX

préjudice à la recette.

LE PRIX MURAT (steeple-chase, 4.500 mètres), clou du programme de cette journée, donna lieu à une fort belle course et se termina par la victoire, assez imprévue du reste, de Marteau II qui, sur la brèche pendant toute la campagne, avait fait preuve à Nice d'abord, puis à Auteuil, de sérieuses qualités.

De taille moyenne, assez insignifiant d'apparence, le cheval de M. L. Prate doit sa victoire à son énergie et à ses qualités de sauteur; restant au premier rang de concert avec Make Haste II durant tout le parcours, Marteau II se détachait avant le bull finch et gagnait le poteau sans être inquiété, devançant d'une longueur et demie Très Chic que Lord William et Va Tout suivaient à distance respectueuse.

Marteau II, né en 1909, chez M. Edmond Blanc, par Saxon ou Chaleureux — très pro-

bablement de ce dernier — et de Martona, une fille d'Isinglass dont il est le premier produit, n'avait pas fait preuve en plat de grande qualité, paraissant huit fois sur le turf à 3 ans, sans succès du reste.

Dressé sur les obstacles, il remportait la saison dernière trois victoires, le Prix des Chemins de fer à Pont-l'Évêque, le Prix Saïda et le Prix Regalia à Auteuil, et venait de se comporter vaillamment lors du récent meeting d'hiver, remportant deux victoires et se plaçant à maintes reprises au tout premier rang.



Patricien

Tripot II

Lord Loris

Sansovino

Make Haste II

AUTEUIL, 30 MARS. — LE SAUT DE LA RIVIÈRE DANS LE PRIX MURAT. — EN HAUT, L'ARRIVÉE. MARTEAU II BAT TRÈS CHIC



HARMONIEUSE, HECTOR, HOPP ET HÉRODE, A M. A.-A. MONTEIRO DE BARROS, GAGNANTS DES 4 PREMIERS PRIX DE LA 2^e CLASSE, 2^e DIVISION

CONCOURS HIPPIQUE DE PARIS

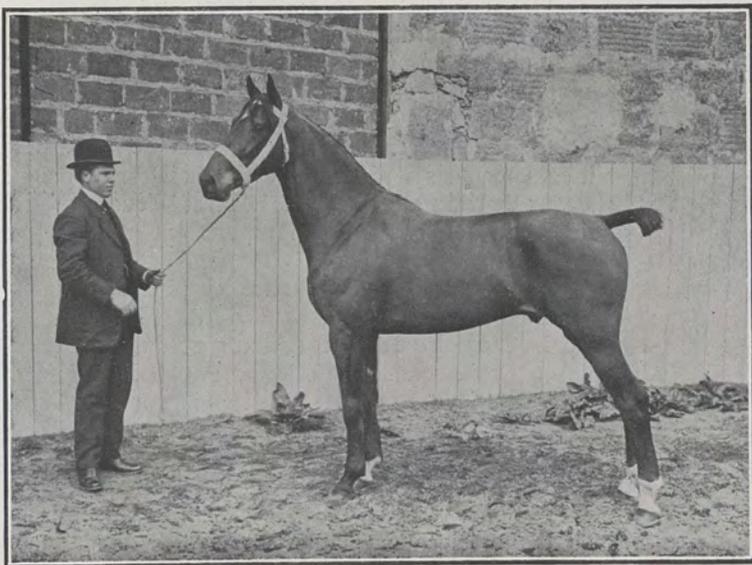
LES CHEVAUX DE CLASSES

SUIVANT l'habitude, les classes d'attelage inaugurerent, au Grand Palais, les présentations des chevaux de service et furent examinées du 24 au 28 mars dernier.

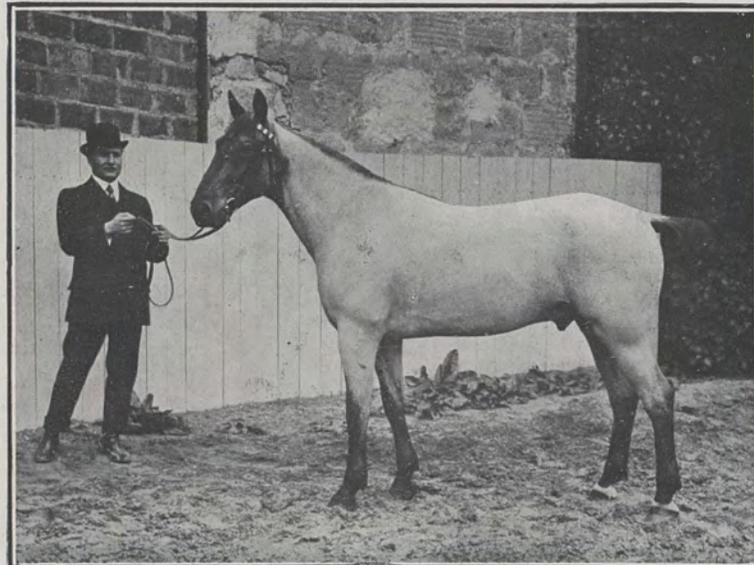
201 concurrents — chiffre légèrement inférieur à celui de l'année dernière — se présentaient devant le jury et nous donnaient, une fois de plus, la preuve que le culte du cheval d'attelage — quoi qu'on en dise — était encore fort en honneur.

Plusieurs des sujets présentés étaient en effet de mérite exceptionnel et Hanneton, à M. H. Viguier, superbe alezan brûlé, qui, présenté par M. A. Roy, s'adjugeait le Prix d'honneur offert par M. Jean de Mantacheff, au plus beau cheval attelé seul du concours, était vraiment remarquable à tous les points de vue.

La 1^{re} classe (chevaux de 1 m. 63 et au-dessus) réunissait 53 engagements et voyait son Prix Extraordinaire revenir à Héros d'Armes, un fils de Kiffis et d'Unité, né dans le Calvados et appartenant à M. A. Roy. Dans la 1^{re} division de cette même classe (chevaux de 4 ans), Jadis (Manche), par Coq d'Or et Élégante, à M. A. Roy,



JARNAC, B., 4 ANS, 1 M. 57, PAR BARBEROUSSE, 1/2 S. ET BLUETTE, 1/2 S., APPARTENANT A M. A. ROY, 1^{er} PRIX DE LA 3^e CLASSE (1^{re} DIV.)



IDOLE, ROUAN, 5 ANS, 1 M. 58, PAR PORNIC, 1/2 S. ET MESSAGÈRE, 1/2 S., APPARTENANT A M. A. ROY, 1^{er} PRIX DE LA 3^e CLASSE (2^e DIV.)

remportait la première place devant Junior et Jactator, tous deux à M. Roy, tandis que Harpie (Manche), par Newmarket et Chambre, à M. A. Roy, était première de la 2^e division (chevaux de 5 et 6 ans) devant Interprète, à M. Montaignac, et Taupin, à M. Grenier, classés *ex æquo* pour la seconde place.

La 2^e classe (chevaux de 1 m. 59 à 1 m. 62) était la plus intéressante, à beaucoup près, et nous valait quelques présentations vraiment sensationnelles.

Hanneton, dont nous avons parlé plus haut, né dans la Manche, par Quinette et Lisette, à M. H. Viguié, s'attribuait de haute lutte le Prix Extraordinaire, tandis que Joli Cœur (Calvados), par Oiseau Mouche et Bichette, à M. Montaignac, se classait premier de la 1^{re} division, devant Perdrix, à M. Guérin, et Jovial, à M. A. Roy, et que la 2^e division était l'occasion d'un joli triomphe de l'écurie A.-A. Monteiro de Barros, dont les quatre chevaux, présentés et dressés par M. Henri Riant, remportaient les quatre premiers prix, Harmonieuse (Loire-Inférieure), par Cens et Désirée, se classant première devant Hopp, Hector et Hérode.

La troisième classe (chevaux de 1 m. 55 à 1 m. 58) mettait aux prises 51 concurrents, parmi lesquels les chevaux âgés méritent une mention spéciale pour la supériorité dont ils ont fait preuve.

La 1^{re} division, très honorable pourtant, revenait à Jarnac (Calvados), par Barberousse et Bluctte, à M. A. Roy, devant J'en Laisse, à M. Ed. Courtier, et Jockey, à M. A. Roy; la 2^e division voyait triompher Idole (Seine-Inférieure), par Pornic et Messagère, à M. A. Roy, devant ses deux compagnons de box, Issue et Inconnue.

Le Prix Extraordinaire de cette même classe était attribué à un produit du Cher, Har-



HARMONIEUSE, B., 6 ANS, 1 M. 61, PAR CENS, 1/2 SANG, ET DESIRÉE, 1/2 SANG
A M. A.-A. MONTEIRO DE BARROS, 1^{er} PRIX DE LA 2^e CLASSE (2^e DIVISION)



HÉROS D'ARMES, BAI, 6 ANS, 1 M. 64, PAR KIFFIS, 1/2 SANG, ET UNITÉ, 1/2 SANG,
APPARTENANT A M. A. ROY, PRIX EXTRAORDINAIRE DE LA 1^{re} CLASSE



JADIS, B. B., 4 ANS, 1 M. 65, PAR COQ D'OR, 1/2 SANG ET ÉLÉGANTE, 1/2 SANG,
APPARTENANT A M. A. ROY, 1^{er} PRIX DE LA 1^{re} CLASSE (1^{re} DIVISION)

pie, par Vert Vert et Turbine, à M. A. Roy.

La 4^e classe, enfin (chevaux de moins de 1 m. 55), réunissait 24 concurrents de classe fort ordinaire du reste.

Juliette, par Vicomte Raindy et Fiorella, à M. A. Roy, devançait, dans la 1^{re} division, Jemmapes, à M. C. Morcau et Junon, au docteur Pellagot, tandis qu'Impérial Cadet (Pas-de-Calais), par Brampton Cadet et Fanny, 1/2 sang, à M. L. Tacquet, était premier de la 2^e division,

devant Iliade, à M. R. Touchard et Hector, à M. A. Roy.

Le Prix Extraordinaire de cette classe revenait, une fois de plus, à un pensionnaire de M. A. Roy, le grand triomphateur du concours : Hongrie, née dans la Manche, par Ufa et Bergère.

Cette première semaine du Concours de Paris portait également à son programme les prix internationaux : chevaux de trait, attelage à un cheval et à deux chevaux, qui, comme à l'ordinaire, remportèrent un complet succès auprès du public.

Parmi les équipages de maître les plus remarquables, il convient de citer ceux de M. J. d'Albert Lake, baron Empain, Monteiro de Barros, Charles Roussigné, marquis de Croix, comte de Legge, Paul Lillaz, Miguel Martinez de Hoz, comte Pierre de Quinsonas et Walter Winans dont la prestiajeka (voiture russe) remporta un complet succès de curiosité.

Les présentations des hacks et hunters furent également des plus réussies et nous permirent une fois de plus d'apprécier les qualités d'équyères de M^{me} Jack Goldsmith et de sa jeune fillette Alice.

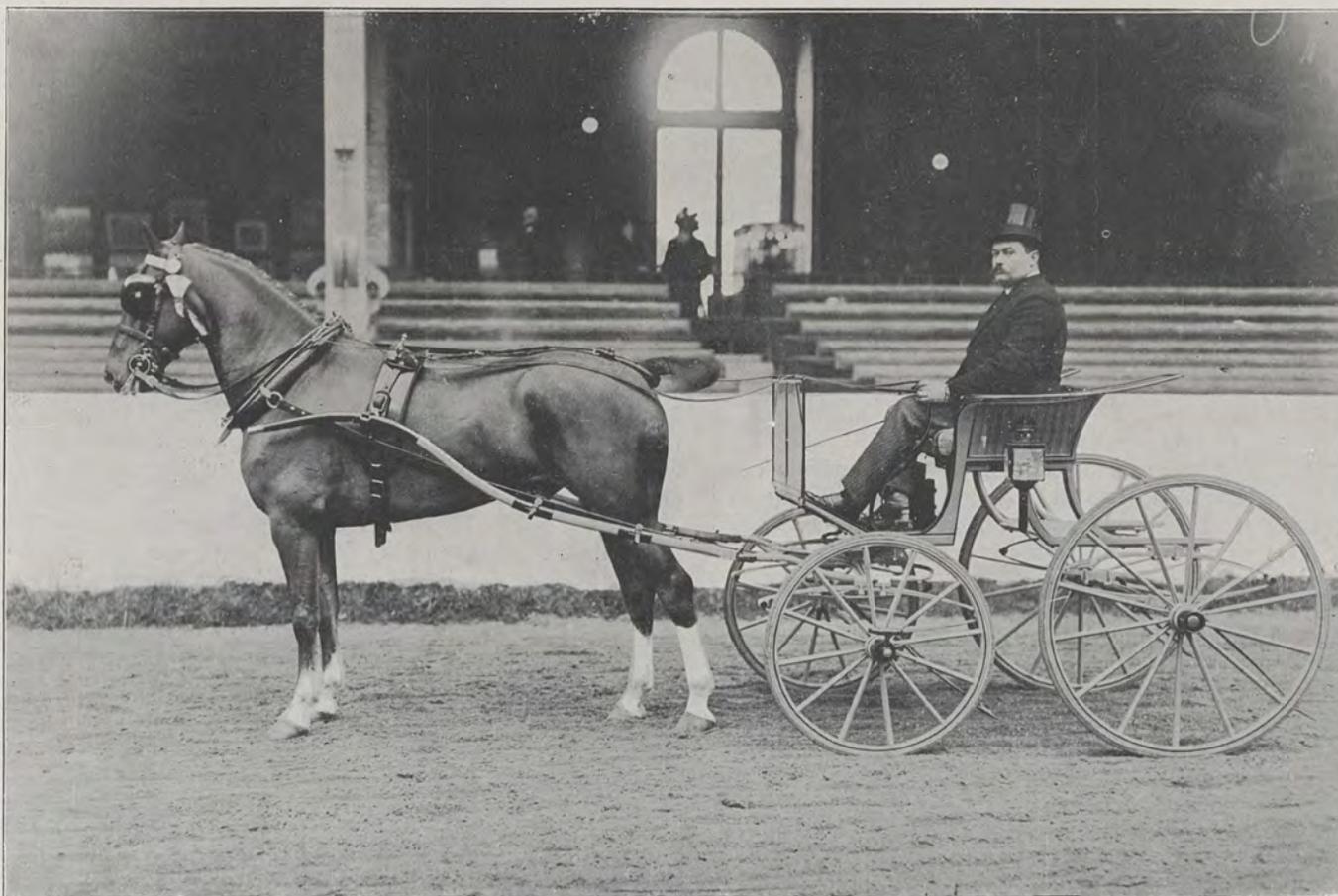
Remarqué parmi les hunters, Qui Vive, Jajolet, Silver Grey, Grey Mist, Cardigan, Bel Œil, Shannon ; parmi les hacks, Patience, Burgh Steath, Black Boy et Brown Owl.

LES ÉPREUVES D'OBSTACLES

Le 22 mars, le Grand Palais a rouvert une fois de plus ses portes à tous les fervents de cet animal qu'une partie de la nouvelle génération, éprise d'automobile et d'aviation, cherche à représenter comme désuet et suranné, mais qui est bien, malgré les déceptions qu'il nous cause quelquefois, le meilleur de notre vie à nous qui, fidèles aux vieilles traditions, le pratiquons et l'aimons comme il le mérite. Fort heureusement, nous ne sommes pas seuls et le nombre toujours croissant des riders de concours montre que, parmi les jeunes, il s'en rencontre encore beaucoup que le sport hippique passionne et que, pour avoir évolué, l'équitation n'est pas morte, bien au contraire, puisque de plus en plus elle tend vers la forme vraiment pratique et cavalière de l'équitation à travers pays, celle qui met hommes et officiers à hauteur de leur tâche ;

ainsi, au moins pour la qualification des chevaux, à l'ancien Prix d'Essai. On ne peut qu'apprécier le rétablissement d'une épreuve qui n'aurait jamais dû être supprimée. En effet, quelle que soit la classe de l'ensemble des jumpers qui composent actuellement l'effectif des concurrents, on ne saurait progresser en restant sur place et le Concours Hippique ne peut prétendre à faire une œuvre utile qu'en forçant au renouvellement continu de ceux-ci et à l'introduction d'un nombre de plus en plus considérable de sauteurs français dans leurs rangs.

Pour atteindre ce but, il est indispensable qu'une ou même plusieurs épreuves soient réservées aux débutants pour que ceux-ci puissent se sortir sans se voir perpétuellement barrés par quelques vieux routiers. Réserver ce prix aux chevaux n'ayant pas gagné 500 francs est on ne peut plus logique et rationnel ; mais est-il aussi judicieux d'accorder des avantages aux chevaux français ? — Dans leur intérêt même, je ne le crois pas : qu'ils triomphent, leur vic-



HANNETON, ALEZAN BRULÉ, 6 ANS, 1 M. 60, PAR QUINETTE, 1/2 SANG ET LISETTE, PRÉSUMÉE 1/2 SANG, APPARTENANT A M. H. VIGUIER ET PRÉSENTÉ PAR M. A. ROY. PRIX EXTRAORDINAIRE DE LA 2^e CLASSE ET GAGNANT DU PRIX D'HONNEUR OFFERT PAR M. J. DE MANTACHEFF, AU PLUS BEAU CHEVAL ATTELÉ DU CONCOURS

le jour où il faudra en venir aux mains, notre cavalerie, ne connaissant pas d'obstacles infranchissables, pourra vraiment répondre aux services d'éclaireurs qu'on attend d'elle.

1^{er} JOUR. — 22 mars. — PRIX SAINT-GEORGES.

Étaient seuls admis à concourir :

- 1^o Les chevaux n'ayant jamais gagné de prix de courses d'obstacles sur aucun hippodrome ;
 - 2^o Les chevaux n'ayant pas gagné en obstacles depuis le 1^{er} janvier 1909 dans les Concours Hippiques de France et de l'étranger (épreuves civiles ou militaires) une somme supérieure à 500 francs en un ou plusieurs prix.
- Les chevaux engagés dans le Prix de l'Élevage du présent Concours avaient à sauter deux obstacles au moins.

Comme on peut s'en rendre compte, d'importantes modifications étaient apportées aux conditions de ce prix qui se trouve ramené

toire s'en trouve amoindrie ; qu'ils succombent, leur défaite n'est que plus écrasante.

C'est seulement entre eux que les chevaux français devraient faire non seulement leurs débuts, mais encore tout leur apprentissage. Ce n'est que rompus au métier et ayant prouvé leur qualité par de nombreuses et concluantes victoires sur leurs compatriotes qu'ils devraient être admis à se mesurer contre les chevaux sans origines constatées ; mais ce jour-là alors, dans des conditions identiques, sans handicap de faveur et sur de bons et sérieux parcours où domineraient les obstacles imités de la nature. Tout le monde y gagnerait, d'ailleurs : la réputation de nos chevaux d'abord, dont les succès ainsi préparés de longue date seraient plus nombreux et aussi à l'abri de toute contestation ; les éleveurs ensuite, qui bénéficieraient des fortes sommes portées à l'heure actuelle à l'étranger pour l'acquisition d'un sauteur de qualité ; la Société elle-même enfin, qui verrait sans doute ses recettes s'accroître par suite de l'intérêt sportif beaucoup plus grand qui résulterait de la rencontre dans les grandes épreuves internationales des

champions déjà réputés de notre élevage avec les champions étrangers.

Mais, comme l'eût sans doute écrit M. de La Palice, pour concourir dans des épreuves réservées aux chevaux français, il faut des chevaux français ! Il y en a déjà quelques-uns ; il s'en trouvera, et en nombre plus que suffisant, le jour où la majeure partie des allocations sera pour eux. Ce que l'on veut en concours, c'est gagner des prix ; lorsque l'on aura plus de chances d'y parvenir avec des chevaux français, ce sera ceux-ci que l'on recherchera.

Autre remarque : le programme n'excluait pas les chevaux de quatre ans ! et ceux-ci ne bénéficiaient même d'aucun avantage vis-à-vis de leurs aînés ! Le cheval de quatre ans devrait, jusqu'à nouvel ordre, être pros- crit de l'épreuve d'hippique. Il est trop jeune pour pouvoir fournir efficacement, et sans danger pour l'avenir, l'effort nécessaire ; car il faut se mettre en présence de la réalité et ne pas assimiler actuellement le cheval de concours au cheval de courses. Ce dernier en effet étant, dès sa naissance, destiné aux luttes d'hippodrome, bénéficie dès sa plus tendre enfance d'une nourriture substantielle qui hâte sa précocité. Le cheval de concours, au contraire, ne se recrute en général pour le moment que dans les rangs des animaux élevés en vue de la remonte ou, les plus favorisés, en vue des concours de selle et de majoration. Les uns comme les autres sont traités à l'économie et il ne peut pas en être autrement dans l'état actuel des choses. Comment, dès lors, demander à leur organisme insuffisamment soudé la succession d'efforts nécessaires pour les mettre en état d'effectuer correctement un parcours d'hippique ? Les performances d'Islette, 3^e, et de Lady, 10^e, semblent donner un éclatant démenti à ce que j'avance ; mais une Société ne doit pas établir ses programmes pour des exceptions, si brillantes soient-elles ; ceux-ci doivent être édi- fiés avec prudence et dans l'intérêt général. Je souhaite aux heureux propriétaires de ces deux bonnes juments qu'ils n'en abusent pas. Nombreux sont les trop jeunes chevaux qui, brillants à leurs débuts, sont ensuite rentrés dans l'ombre pour ne plus en sortir.

Cette question du cheval de quatre ans en Concours Hippique est d'ail- leurs complexe : je ne fais que l'ef- fleurer ici, me réservant de la traiter plus tard d'une façon plus complète.

Mais revenons au Prix Saint-Georges, dont les considérations ci-dessus nous ont un peu écarté.

Le parcours était composé exclu- sivement d'obstacles verticaux de 1 m. 15 à 1 m. 20 et de la rivière. Ces obstacles étaient suffisants pour

obtenir un classement ; mais je les eus préféré plus variés. Un prix d'essai, qu'il s'appelle Prix Saint-Georges ou autrement, doit, à mon avis, présenter, aux dimensions près, les mêmes types d'ob- stacles que ceux que les chevaux auront à franchir dans la suite ; et

on s'explique mal, pour un prix de début, cette abon- dance d'obstacles verticaux, ceux sans contredit les plus difficiles à juger et à bien prendre pour les chevaux, surtout les débutants.

Tout parcours d'obsta- cles, quelle que soit la classe des chevaux appelés à l'effec- tuer, devrait être combiné de façon à leur permettre de donner l'indication de leurs aptitudes sauteuses, sur toutes les formes d'ob- stacles imités de la nature.

Le Concours Hippique, ne l'oublions pas, ne doit pas être du cirque, mais une préparation à l'équi- tation d'extérieur, la seule vraie, la seule qui doive mériter notre attention, aussi bien au point de vue civil que militaire.

Le Prix Saint-Georges réunissait 59 engagements, dont 31 chevaux français, parmi lesquels 24 chevaux de classes de 4 à 6 ans,

dont 7 de 4 ans. A signaler tout particulièrement le parcours exé- cuté dans un style des plus plaisants par Fol Espoir, monté par le vicomte F. de Malherbe, 1^{er} prix ; puis ceux de Drapeau et d'Islette, à M. de Rovira, montés par M. d'Arexy, 2^e et 3^e ; celui de Milk and Coffee, au comte L. d'Havrincourt, monté par le capitaine de Champ- savin, 4^e ; 5^e Mount Pleasant, à M. Brodin ; 6^e Johny, au même ; 7^e Le Fauve, à M. de Falguerolles, monté par M. J. Bonnafous ; 8^e Shamrock, à M. Calary de la Rousserie ; 9^e Poltron, l'énorme fils de Patriote, à M. Gaudé, et 10^e Lady au même, tous deux montés par M. de Kéral- lain ; 11^e Ninon II, au comte de Valori ; 12^e Ramcau, au vicomte de Mazonod, monté par M. de Saint-Vincent ; 13^e Layrise, au comte de Mézamat de Lisle ; 14^e Dartmorchepper, à M. Du- cornet, monté par M. Dehaussy.

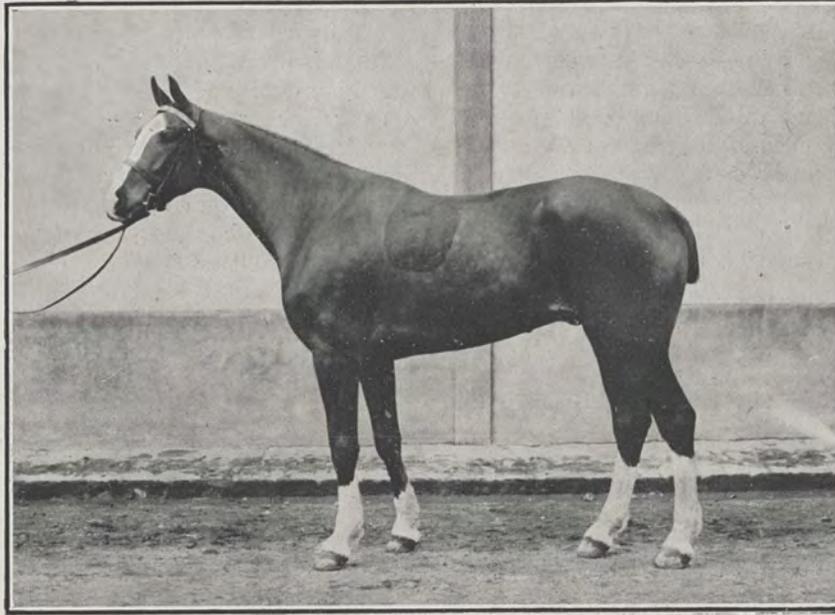
Flots : Master Bob (M. Gold- schmidt) ; Incident (comte de Valori) ; Red Wur (J. Bonnafous) ; Insolent (M. Brodin) ; Cornet (M. H. Gail- liard).

Parmi ceux-ci, une mention toute spéciale est due à Insolent, qu'un malheureux taquet a privé de la place que lui aurait mérité le style tout à fait remarquable dans lequel il avait effectué son parcours.

2^e JOUR. — *Dimanche 23 mars.*

EPREUVE DE PUISSANCE.

Pour chevaux de tout âge et de toute nationalité ; 2 obstacles surélevés de 0 m. 10 pour les chevaux ayant gagné 4.000 francs au moins ; — 2 obstacles surélevés de 0 m. 20



FOL ESPOIR, EX-YA, PAR REVIVAL, 1/2 SANG NORFOLK, ET CORINE, PRÉSUMÉE 1/2 SANG, APPARTENANT A MM. DE KERHALLET ET VICOMTE DE MALHERBE GAGNANT DU PRIX SAINT-GEORGES ET DU PRIX DES DAMES



HÉROS, MONTÉ PAR M. DE KÉRALAIN, SAUTANT UNE BARRIÈRE DANS LE PRIX DES DAMES

pour ceux ayant gagné 8.000 francs au moins ; — surélévations maintenues dans les barrages successifs.

Le parcours se composait d'une barre de 1 m. 30 de haut précédée d'une autre barre à 1 mètre avec une petite haie devant, d'un oxer de 1 m. 20 de haut et 1 m. 80 de large, d'une barrière verticale de 1 m. 30, d'une barre de 1 m. 30 précédée d'une haie et d'une barre brook inclinée de 1 m. devant une haie de 1 m. 30, et de la rivière élargie à 3 m. 50.

Cette épreuve, pompeusement qualifiée d'Épreuve de Puissance, bien que la dimension des obstacles ne justifiait pas positivement ce titre, présentait en outre cette anomalie qui m'a rendu rêveur, et beaucoup d'autres sportsmen avec moi, d'être un handicap!! Handicap et épreuve de puissance correspondent à deux types d'épreuves incompatibles entre elles. En effet le propre de l'épreuve de puissance est d'obtenir le classement par éliminations successives en imposant aux chevaux des efforts de plus en plus gros et de plus en plus voisins de la limite extrême de leurs moyens. Comment, dès lors, comparer entre eux et classer par cette méthode des chevaux concourant sur des obstacles dissemblables? De plus, le handicap étant conservé au barrage (deuxième et encore plus forte anomalie), les chevaux frappés de la surélévation 20.20 se trouvaient vis-à-vis des autres dans des conditions si désavantageuses, qu'aucun d'eux, malgré de très beaux parcours, tels que celui fourni par Brown Bess, à M. Brodin, n'a pu triompher. L'épreuve a d'ailleurs perdu la majeure partie de son intérêt de ce fait, qu'ainsi qu'il arrive beaucoup trop fréquemment au Grand Palais, la nuit s'est mise de la partie, forçant les quatre concurrents sans faute après le premier barrage à partager les prix, par suite de l'impossibilité où ils se trouvaient de procéder à un second barrage dans l'obscurité qui commençait à envahir la piste. Le classement a été le suivant :

1^{er} prix *ex æquo* : Gamin II, à M. de Santa Victoria, monté par le capitaine L. de Champsavin. Cet excellent cheval, aux débuts duquel nous avons assisté l'année dernière avec la monte de son ancien propriétaire, le comte Edouard de Fleurieu, se montre bien le puissant et brillant sauteur qu'il promettait d'être, mais il semble s'être beaucoup amélioré ; Comet, à Miss Mona Dunn, monté par M. L. Bourbon, sauteur puissant et facile.

3^e Hearts Delight, à M. Jean Potin, monté par M. L. Bourbon.

4^e Brown Owl, à M. H. Leclerc.

5^e Billy Boy, à M. Wignolle, monté par M. L. Bourbon.

6^e Good Fellow, à M. Goldschmidt.

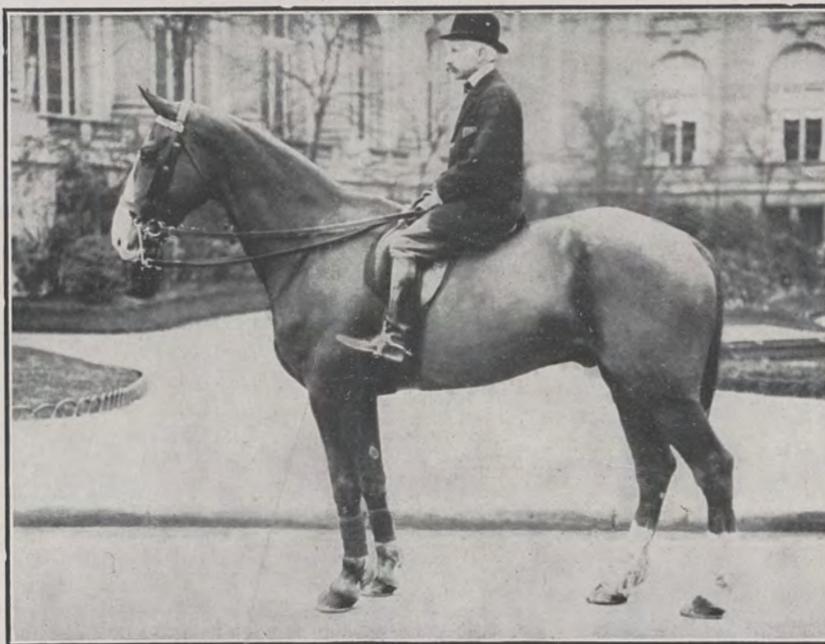
Flots : Energique (M. J. de Montis); Brown Bess (M. Brodin); Kingstown (M. Marcel Guyot); Grass Hopper (M. J. Lebon); Fin de Siècle (M. Tassart).



DRAPEAU, MONTÉ PAR M. J. D'AREXY,
FRANCHISSANT UNE BARRE DANS LE PRIX DE SAINT-GEORGES
OU IL SE CLASSE SECOND

une palissade en échelas, n'a donné lieu à aucun incident.

M. de Royer, qui s'est fait une spécialité de ces sortes de parcours, s'est adjugé le 1^{er} prix avec York, le 3^e avec Béatrix, le 6^e avec La Raquette. Les autres chevaux classés sont : Fiametta, à MM. Tacquet et Lefebvre, monté par M. Dehaussy, 2^e; Speranza, à M. d'Auzac de la Martinic, 4^e; Layrisse, au comte de Mézamat de Lisle, 5^e; Naughty Girl, au baron de Oldeneel, 7^e; Good Fellow, à M. Goldschmidt, 8^e; Peter Piper, au comte Guy de Rochefort, 9^e; Clandestine, à M. Paul Miot, 10^e.



YORK, A M. KENRI BRIZON,
GAGNANT DU PRIX JUIGNÉ, MONTÉ PAR M. H. DE ROYER

3^e JOUR. — Lundi 24 mars.

PRIX JUIGNÉ

(Parcours dit de chasse.)

Pour tous chevaux. Les chevaux sont classés par le temps mis à accomplir le parcours. Les refus et dérobés ne comptent pas. Il est ajouté au temps réel : 10 secondes par demi-faute, 30 secondes par faute. Les chevaux ayant gagné 2.000 fr. sont frappés du handicap 10.10; ceux ayant gagné 4.000 francs, du handicap 10.10.30; ceux ayant gagné 8.000 francs, du handicap 20.20.60.

Je ne m'étendrai pas en commentaires sur cette épreuve qui, malgré la faveur dont elle jouit auprès du public, ne présente qu'un intérêt très secondaire.

Le parcours était moins compliqué, moins tournant et parsemé d'obstacles plus sérieux que les années précédentes. La fameuse passerelle aux sonorités de grosse caisse avait disparu, mais le ridicule tas de fagots à passer en main et dont avec son escabeau je ne suis pas encore parvenu à saisir la ressemblance, subsistait, et, placé tout de suite à la descente de la banquette, il a été, pour la plupart des chevaux, l'occasion fatale de terribles arrêts sur les jarrets au moment où ils allaient le franchir. Une exposition de blanc, à laquelle manquaient cependant quelques chemises et quelques calcçons, faite sur

1^{er} JOUR. — Mardi 25 mars.

PRIX DES DAMES.

Pour tous chevaux n'ayant pas gagné 2.000 francs, ou 4.000 francs s'ils sont engagés dans le Prix de l'Élevage. Les chevaux de classe et les chevaux du Prix de l'Élevage ont à sauter 2 obstacles en moins; à égalité de parcours, les chevaux de classes sont placés les premiers.

Cette épreuve réunissait 90 engagements, sur lesquels 47 chevaux d'origine française se répartissant ainsi : chevaux de classes de 4 ans, 6 ; chevaux de classes de 5 et 6 ans, 21 ; chevaux du Prix de l'Élevage, 9 ; autres chevaux français n'ayant pas les décharges, 11.

Le parcours, comprenant entre autres obstacles la banquette et un double suivi d'un oxer, était assez judicieusement combiné, puisqu'il n'a donné lieu qu'à 4 parcours sans faute et 9 avec 1/4. Mais il était beaucoup trop dur pour les chevaux de 4 ans qui commencent à donner des signes d'écoeurement.

Sur 15 prix, 8 ont été remportés par des chevaux français ; ce sont les 1^{er}, 2^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 11^e et 14^e.

Il convient de signaler le parcours tout à fait remarquable, effectué à un train soutenu, dans un style bondissant et très régulier, par Fol Espoir, ex-Ya, monté par le vicomte F. de Malherbe, 1^{er} prix.

Fol Espoir est fils de Revival, père de l'excellent sauteur Diaoul que nous avons admiré il y a quelques années, et de Corine, l'ancienne jument bien connue du capitaine de Salins. Quant à son habile cavalier, lieutenant instructeur à Saumur, c'est un passionné du cheval sous toutes ses formes et les nombreux succès qu'il a remportés en courses (70 montes gagnantes) ne lui font négliger ni le manège ni le concours hippique.

On connaît ses brillantes performances à l'Olympia de Londres en 1910 et 1911, et tout le monde a encore présente à la mémoire la façon dont il gagna, dans un style impeccable, le Prix La Haye-Jousselin avec Rayon d'Or en 1910.

2^e prix, Fantasia, à M. Hussenot-Desenonges ; 3^e prix, Bel Œil, ex-Coco, au comte de Toulouse-Lautrec ; 4^e prix, Little Frog, à M. M. Rousseau ; 5^e prix, Layrisse, et 6^e prix, Popinette, au comte de Mézamat de Lisle ; 7^e prix, Insolent, à M. Brodin ; 8^e prix, Hespéride, à M. de Rovira, monté par M. d'Arcy ; 9^e prix, Mount Pleasant, à M. Brodin ; 10^e prix, Dartmorshepper, à M. Ducornet, monté par M. Dehaussy ; 11^e prix, Le Cobaye, à M. E. Lecomte ; 12^e prix, Le Furet, à M. Calary de la Rousserie ; 13^e prix, Master Bob, à M. Brodin, monté par M. Goldschmidt ; 14^e prix, Iris, à M. de Vazeilhes ; 15^e prix, Pulsoconn, au baron de Meslon, monté par M. L. Bourbon.

5^e JOURNÉE. — 26 mars. — PRIX LA HAYE-JOUSSELIN.

Pour tous chevaux n'ayant pas gagné 8.000 francs, à moins qu'ils ne soient chevaux du Prix de l'Élevage. La surcharge 10 10 était appliquée aux chevaux du Prix de l'Élevage ayant gagné 4.000 francs et la surcharge 10.10.30 à ceux ayant gagné 8.000 francs. Les autres chevaux prenaient la surcharge n° 1 à 2.000 francs et la surcharge n° 2 à 4.000. Les chevaux de classe et du Prix de l'Élevage sautaient 3 obstacles en moins s'ils n'avaient pas encore de surcharges.

Le Prix La Haye-Jousselin avait réuni 98 engagements. Parmi ceux-ci les chevaux français étaient au nombre de 40, dont 28 avec décharge, y compris 2 chevaux de quatre ans.

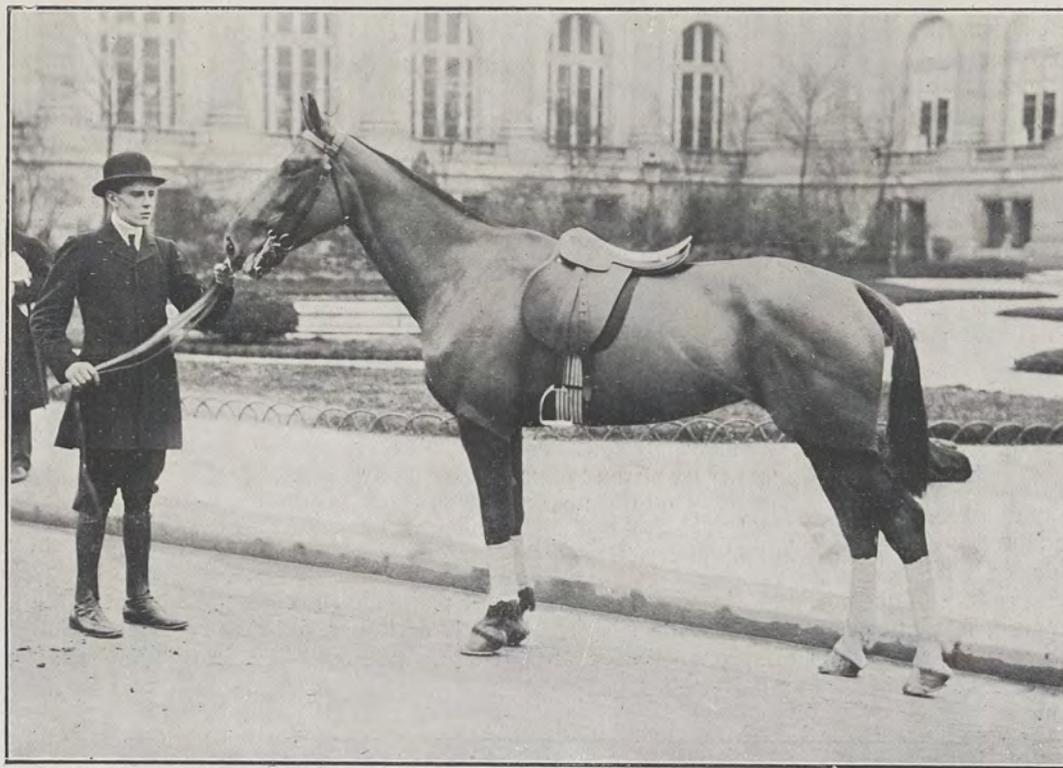
Il y a eu 17 parcours sans faute, tous primés. Les chevaux fran-

çais figurent encore en tête, remportant les 1^{er}, 3^e, 4^e, 6^e, 9^e, 10^e, 13^e et 16^e prix, soit 8 prix sur 17. Autre particularité à signaler et tout à l'honneur de nos chevaux : à part les 1^{er} et 3^e, aucun des autres ne bénéficiait des décharges.

1^{er} prix, Mademoiselle du Hellet, montée par M. L. Bourbon. Elle appartient au baron M. de La Doucette et est fille d'Alençon, demi-sang trotteur, et d'Étoupille, l'ancienne jument d'armes du capitaine de Champsavin, avec qui elle gagna de nombreuses coupes militaires. 2^e, Batchlor, à M. Laffon de Ladebat, monté par M. J. Lebon. 3^e, Rameaux, au vicomte de Maznod, monté par M. de Saint-Vincent. 4^e, Sisowath, à M. Beltz. 5^e, Avenue Montaigne, à M. P. Miot. 6^e, Le Cobaye, à MM. du Vignaud et E. Le Conte, monté par M. E. Le Conte. 7^e, Norah, à M. Ed. Gautier. 8^e, Mouette, au capitaine Barry, monté par le baron Henry d'Oldenneel, lieutenant au 1^{er} chasseurs, à Bruxelles. 9^e, Eperon, à M. Maurice Desmazières. 10^e, Frambolda, à M. J. de Kerallain. 11^e, Gamin II, à M. de Santa Victoria, monté par le capitaine L. de Champsavin. 12^e, Alcade, au comte de Cordon, monté par M. Vidalin. 13^e, Energique, à M. J. des Montis. 14^e, L'Asic, à M. Emmanuel Le Conte. 15^e, Little Frog, à M. Marcel Rousseau. 16^e et 17^e *ex æquo*, Royal Deer, à M. Sarlin, et Master Bob II, à M. Brizon, monté par H. de Royer.

Les 17 parcours sans faute du Prix La Haye-Jousselin établissent nettement que les obstacles étaient insuffisamment sévères pour opérer un classement ; la multiplicité de ceux-ci avec le taquet et le chronomètre ne faisant qu'augmenter la part toujours trop grande de la chance dans une épreuve de concours. A voir certains chevaux mis hors de leur train pour gagner quelques secondes, abordant les obstacles au petit bonheur, je ne pouvais m'empêcher de les comparer *in pello* à la boule de quelque gigantesque roulette dont le Grand Palais aurait été le cylindre. (A suivre.)

G. BONNEFONT.

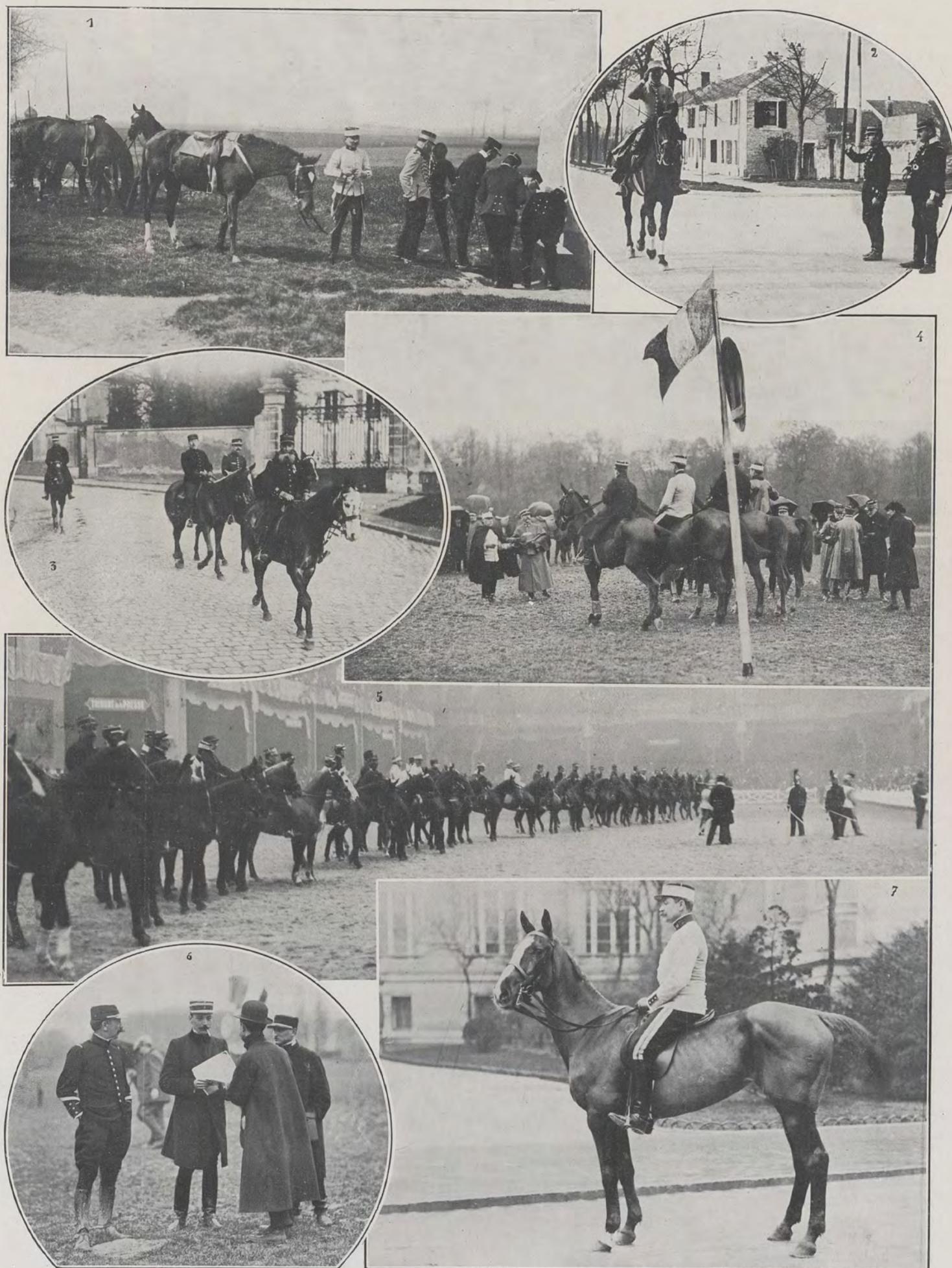


M^{lle} DU HELLET, PAR ALENÇON, 1/2 SANG TROTTEUR ET ÉTOUPILLE, 1/2 SANG, APPARTENANT AU BARON M. DE LA DOUCETTE, GAGNANTE DU PRIX LA HAYE-JOUSSELIN, MONTÉE PAR M. L. BOURBON

Le Premier Raid Militaire de 1913

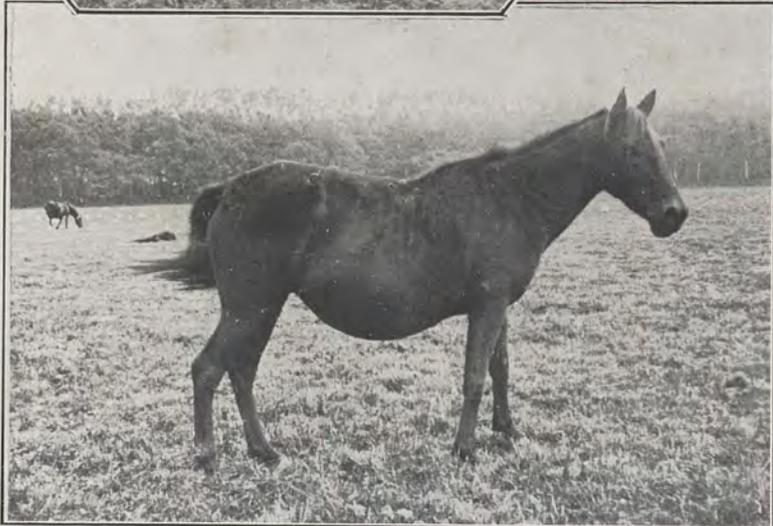
L'UNION des Sociétés d'Équitation Militaire de France avait organisé, du 25 au 29 mars dernier, un raid militaire réservé aux officiers et sous-officiers de complément, raid qui remporta, malgré les conditions climatiques très défavorables, un complet succès, et qui mit une fois de plus en valeur les qualités d'entrain, de résistance et d'entraînement de nos officiers et sous-officiers de complément. 56 partants sur 76 engagés prirent le départ de cette épreuve ; 39 accomplirent, dans les délais fixés et sous une pluie qui ne cessa guère, les 420 kilomètres du parcours. Les cinq étapes furent allègrement accomplies par les concurrents en moins de 35 heures.

Le classement général de cette épreuve se terminait en faveur du maréchal des logis Denis. Le lieutenant Pichon se classait premier des officiers, devant le lieutenant Caillot et le lieutenant Langlois ; le maréchal des logis Richer était second du classement des sous-officiers, devant le maréchal des logis Johnson.



LE RAID MILITAIRE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS D'ÉQUITATION MILITAIRE DE FRANCE

1. UN CONTRÔLE. — 2 ET 3. SUR LA ROUTE. — 4. L'ARRIVÉE A BAGATELLE. — 5. PRÉSENTATION DES CONCURRENTS DU RAID AU GRAND PALAIS
 6. LE MARÉCHAL DES LOGIS DENIS, LE VAINQUEUR ; LE LIEUTENANT CRAVOISIER, COMMISSAIRE,
 ET LE MARÉCHAL DES LOGIS JOHNSON, CLASSÉ 3^e, A BAGATELLE. — 7. LE LIEUTENANT PICHON, CLASSÉ PREMIER DES OFFICIERS



DANS LES PRAIRIES D'ANGOUMÉ

LE PONEY ET L'ÉLEVAGE DANS LES BARTHES

(Suite)

LE fils de Bay Moust, Maurice, à M. Candau, d'Orist, n'est pas non plus un cheval à préconiser dans les barthes. Il ressemble à un petit trait breton, a des qualités, mais aucun des caractères du poney landais. Un cob ne doit pas être nécessairement viandeux. Rien ne l'empêche, tout en restant étoffé, d'avoir des formes moins rondes, moins noyées et de dénoter plus d'énergie, plus de trempe, en un mot plus de sang.

On a reproché aussi à ces étalons de ne pas être de purs landais. Personne n'a soutenu le contraire; la plus grande partie de la population chevaline des barthes se trouve imprégnée de sang espagnol. Evidemment, c'est regrettable, mais à quoi cela servirait-il de se plaindre? Le mal est fait. Accepter la situation créée et tirer le meilleur parti de ce que l'on possède est donc le plus sage. Il importe seulement, à l'avenir, de ne plus recourir à ce croisement et de mieux choisir les futurs reproducteurs. Les mères doivent, autant que possible, avoir une barthaise pure dans leur ascendance. Avec l'étalon de Mées et une poulinière bien dans le type de l'espèce, on obtiendrait, surtout à la deuxième ou troisième génération, de très bons produits. Il importe encore que les différences séparant les poncys français des poncys étrangers soient nettement

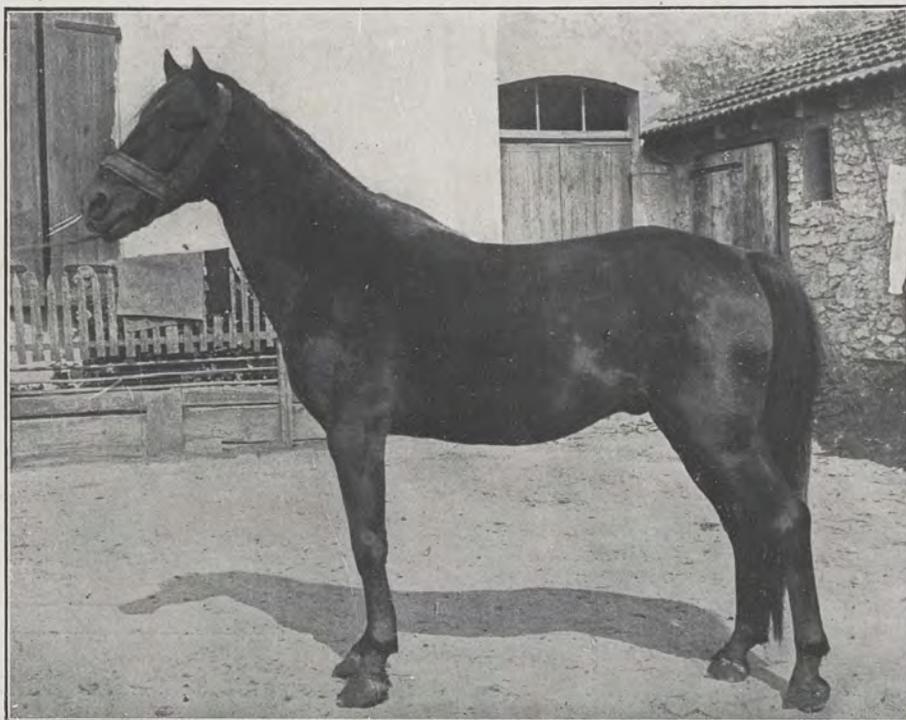
tranchées. Si les éleveurs permettent aux marchands de faire passer un espagnol pour un landais, *ils diminuent la valeur de leur cheval*. L'absence de marque au fer rouge distinguera toujours le second du premier; mais, si l'on parvient à éliminer peu à peu et avec le temps la robe noire, ce sera un grand point d'acquis.

Avant longtemps, j'en suis pour ma part convaincu, le modèle se montrera supérieur à ce qu'il était autrefois. Une visite à l'élevage d'Angoumé fera, je l'espère, partager ma conviction. Bien rarement, sans nul doute, on a vu une plus belle poulinière que Mireille et un plus joli yearling que Kiki.

Quant à la qualité, elle arrivera par la seule force des choses à être aussi grande; chez quelques sujets elle l'est déjà, ou peu s'en faut. Dans la race, il y aura toujours une tache, mais combien petite! Cette tache, du reste, ira sans cesse en diminuant.

A ANGOUMÉ

Plus loin, dans une métairie de M. d'Avezac de Castéra, située sur une hauteur d'où l'on domine la barthe, se trouve un autre étalon, Mouskar, bai foncé, dix ans, 1 m. 24. Une petite tête expressive portée par une jolie encolure, des quartiers magnifiques et une jambe large et fortement musclée constituent les principales beautés de cette miniature pleine de



MOUSKAR, ÉTALON D'ANGOUMÉ, BAI FONCÉ, 10 ANS, 1 M. 24, PAR MUSTAPHA ET LUCRÈCE

qualité. De derrière, impossible de voir petit cheval plus carré et plus d'aplomb. Il n'est pas parfait, cela va sans dire, mais la photographie ne le flatte pas non plus beaucoup, il faut l'ajouter.

Son fils, Gentil, de même robe, de même type, se montre moins tassé et plus élancé. Il n'est là que pour servir de bout-en-train et pour attendre son demi-frère Kiki.

Mouskar est fils de Lanusquet, qui avait été choisi par M. d'Avézac de Castéra père, éleveur très éclairé, et d'une bonne espagnole de Navarre. Ce Lanusquet était un trotteur brillant, peut-être un peu léger, mais distingué, anguleux, à croupe horizontale et à tête de « buveur d'air ».

Dans une métairie voisine, j'ai vu une jeune poulinière, fille de Mouskar et suitée d'un poulain issu également de lui. Bai brune, faisant à peine 1 m. 20, menue, les jarrets loin, mais la tête petite, l'œil vif, l'encolure fine, la croupe peu inclinée et la membrure sèche.

L'élevage d'Angoumé est appelé à jouer un rôle important dans l'amélioration de la race barthaise. Son propriétaire s'en occupe depuis une vingtaine d'années. Il va abandonner l'élève des autres demi-sang qu'il fait dans les prairies hautes avoisinant le château pour se consacrer entièrement au poney. Ecartant avec soin tout croisement étranger, il améliorera uniquement ses chevaux au moyen d'une sélection sévère et de la nourriture. De la sorte, il créera une pépinière de reproducteurs d'élite dont la descendance se répandra peu à peu dans le pays et qui, tout en lui conservant ses précieuses qualités, en les développant même, feront du landais un petit cheval d'un modèle non seulement égal, mais supérieur à celui des meilleurs types des autres races. Ceux qui aiment les poneys, ceux qui les utilisent, ne pourront qu'applaudir à une entreprise aussi louable et dans laquelle personne jusqu'ici n'avait sans doute jamais eu l'idée ou la volonté de s'engager.

Deux photographies permettent de se rendre compte de ce que sont les poulinières d'Angoumé et des deux modèles qu'on remarque parmi elles. Ces juments présentent un coffre d'une puissance étonnante pour des ponettes de 1 m. 25 environ. La première, La Mascotte, a une conformation anguleuse et une ligne de dessus

magnifique. Son garrot est saillant, son dos et son rein droits et rigides, sa croupe et son attache de queue dignes d'une orientale. Ample, avec un bassin développé et d'une grande distance de la pointe de l'épaule à celle de la fesse, on ne peut guère lui reprocher que sa coupe de jarrets.

Plus ramassée, plus trapue, plus arrondie et peut-être moins bien trempée et moins fine de tissu, la seconde, Pomponne, n'a pas le garrot aussi saillant, la croupe aussi horizontale et l'attache de queue aussi élégante. En revanche, ses jarrets sont mieux dirigés et ses membres plus forts. En arrière, sous le genou, il n'y a aucune dépression et le canon, dont le périmètre doit être remarquable, se montre aussi large à cet endroit qu'au boulet.

On est surpris de rencontrer chez des ponettes autant de régularité. Et, ici, l'énergie, plus ou moins grande selon les sujets, s'allie toujours à la force et à l'étoffe.

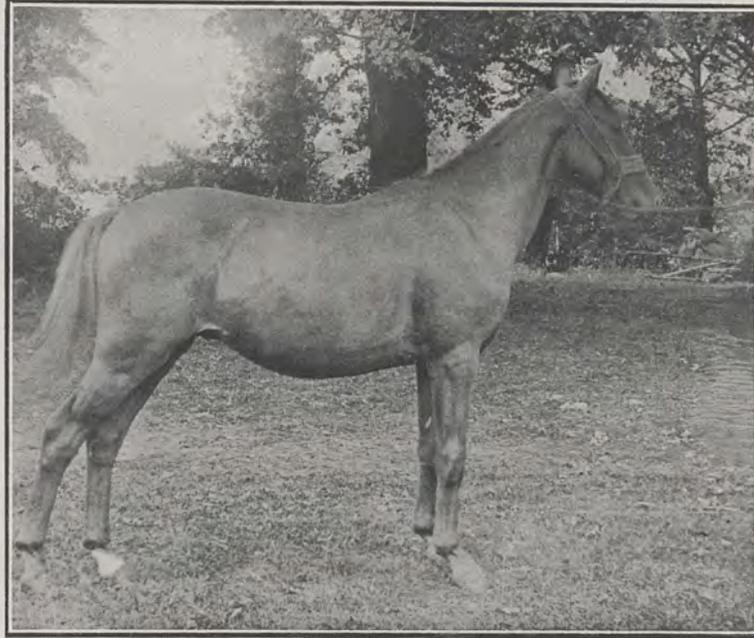
Avec ces reproductrices et l'étalon que l'on tient en réserve et qui doit remplacer Gentil, se trouvent réunis tous les éléments d'amélioration désirables.

Le yearling Kiki offre peu de prise à la critique. Alcan, 1 m. 20, il a la tête légère, l'encolure fine sans être irréprochable, le garrot en arrière, l'épaule couchée, le dessus court et droit, la croupe à peine inclinée et beaucoup de corsage ;

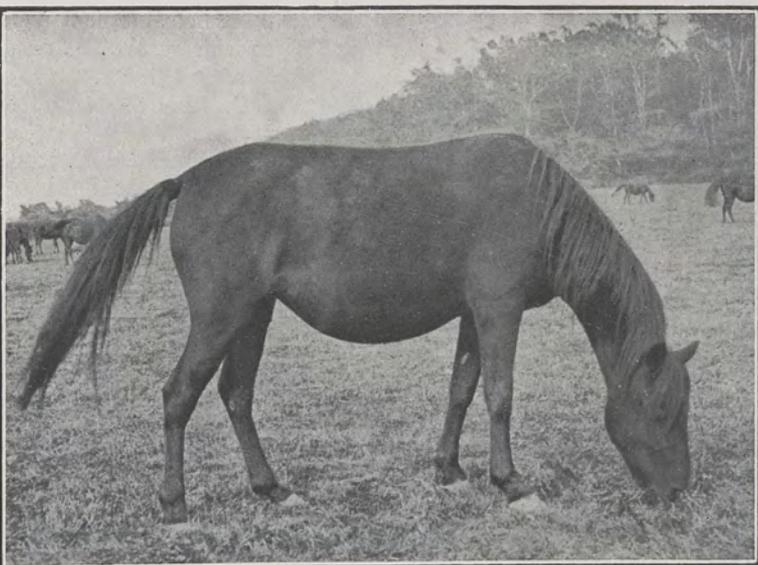
mais sa membrure, ses aplombs, la largeur du bas de la cuisse, de la jambè, de l'avant-bras et le développement des muscles dans ces dernières régions attirent particulièrement l'attention. Il semble que, devant, le paturon de ce poulain de dix-huit mois soit un peu long ; c'est la position occupée par la pince du pied sur le sol qui donne cette impression. A cinq ans, ce petit hercule à si forte ossature fera, malgré sa qualité, un joli poids. Voici son pedigree :

Kiki.	} et	Mouskar.	} Lanusquet.	} Lanusquet.
		Andahé.		
			Mouskar.	
			Yvette.	

Yvette appartient à une famille de landais élevés uniquement dans



KIKI, POULAIN D'ANGOUMÉ, ALEZAN, 18 MOIS, 1 M. 20
PAR MOUSKAR ET ANDAHÉ PAR YVETTE



POMPONNE, POULINIÈRE D'ANGOUMÉ (TYPE DES BARTHES)



LA MASCOTTE, POULINIÈRE D'ANGOUMÉ (TYPE DES PINS)

la lande et les pins. J'ai pu recueillir des détails pleins d'intérêt sur cet élevage. M. d'Avezac de Castéra est, avec son frère, propriétaire de toute la commune d'Angoumé, qui comprend 800 hectares et qui, grâce à une situation exceptionnelle, est composée de terrains calcaires (barthes) et de terrains schisteux (landes).

Parmi les vingt-quatre métairies de ce vaste domaine, quatre se trouvent en entier dans les forêts et la lande. A elles toutes, elles élèvent une centaine de poneys. Ceux des quatre dernières ne vont jamais dans les barthes. Les autres séjournent dans les prairies basses et le pâtus communal qui occupe une superficie de plus de 80 hectares une partie de l'année, en été et en automne. En hiver, quand l'Adour sort de son lit et qu'on lève les écluses des digues pour faire colmater les barthes, ou au printemps, à l'époque des foins, ils sont amenés dans les pins. Chaque métairie possède une prairie artificielle dans laquelle on met les poulains quelque temps avant les foires. Ce sont les enfants des métayers qui s'occupent des poulinières et de leurs produits. Ils s'acquittent admirablement de leur tâche. Ils aiment les poneys dont ils ont la charge et leur donnent toutes les friandises qu'ils peuvent se procurer. Les fillettes montent à califourchon comme les garçons et c'est plaisir de les voir, par les routes et les chemins de la campagne, trotter et galoper sur ces petits chevaux pour les conduire au pâturage.

A Angoumé, il y a donc, mélangées l'une avec l'autre, deux variétés de landais : celui de la barthe et celui des pins et de la lande. Le second a la tête moins grosse, plus expressive, l'encolure plus fine, plus longue, le garrot plus saillant, la croupe plus horizontale et les formes plus sèches que le premier. Il possède aussi plus d'influx nerveux, une membrure mieux trempée, des pieds moins évasés et toujours parfaits. Il est supérieur à son frère ; les vieux hippologues

n'ont jamais parlé que de ce cheval qui se rapproche beaucoup du landais *primitif*, lequel ressemblait à l'arabe et non au barbe. Aussi l'éleveur d'Angoumé cherche-t-il avec raison à garder pour la reproduction les produits qui présentent les caractères de cette variété. Rien, par suite, d'étonnant que par une sélection suivie et rigoureuse, il soit arrivé à fixer un type qui se distingue des autres

poneys de la région et porte un cachet d'élégance tout particulier.

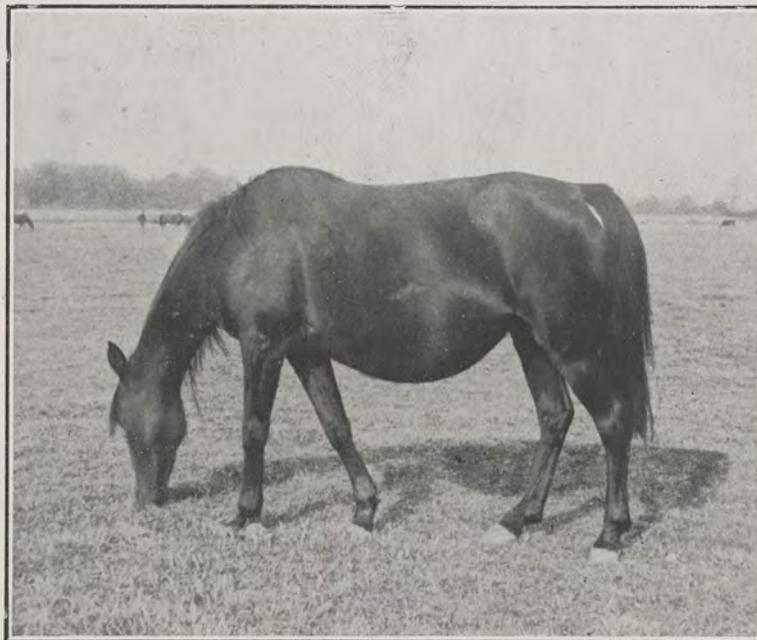
Dès que les propriétaires d'Angoumé remarquent un poulain susceptible de faire un étalon, ils l'enlèvent, une fois sevré, au métayer, l'élèvent dans les prairies du château et l'entourent de soins spéciaux, sans toutefois le nourrir à l'avoine, ce qui vraisemblablement le grandirait. En procédant de cette manière, ils ne peuvent manquer, on le comprend, d'obtenir de magnifiques résultats. Ils y sont déjà parvenus. Où trouver un plus beau modèle de poulinière que celui de Mireille ? Je ne vois trop rien à critiquer en elle. Aux caractères du vrai landais des pins, elle joint l'étoffe et beaucoup de régularité. Cette ponette de 1 m. 23 a tout d'une très grande jument. La photographie d'une bonne anglo-arabe de 1 m. 60 ne serait pas plus jolie.

Au printemps prochain, M. d'Avezac de Castéra va prendre une excellente mesure. Il délivrera des cartes de saillie aux

juments qui seront conduites à son étalon. Pour l'amélioration de toute la race de la contrée, il serait encore à souhaiter qu'il élevât des étalons et qu'il les louât à des étalonniers pendant la saison de la monte. L'emploi de mauvais reproducteurs porte un préjudice considérable à l'élevage d'une région. Les sujets destinés à faire des pères devraient toujours être soigneusement choisis. Trop d'éleveurs croient que le premier cheval entier venu, s'il est noir, rond et gras, peut remplir ce rôle.

(A suivre.)

G. B.



MIREILLE, POULINIÈRE D'ANGOUMÉ, 1 M. 23, TYPE DES PINS AMÉLIORÉ

CHRONIQUE SPORTIVE

LES HYDRO-AÉROPLANES

La question des hydro-aéroplanes est à l'ordre du jour. Déjà le Concours de Monaco est commencé et celui du Ministère de la Marine, organisé par l'Aéro-Club de France, en août prochain, à Deauville, vient de voir son programme publié.

Des appareils nouveaux sont construits tous les jours et surprennent ceux-là mêmes qui sont au courant des progrès de l'aviation.

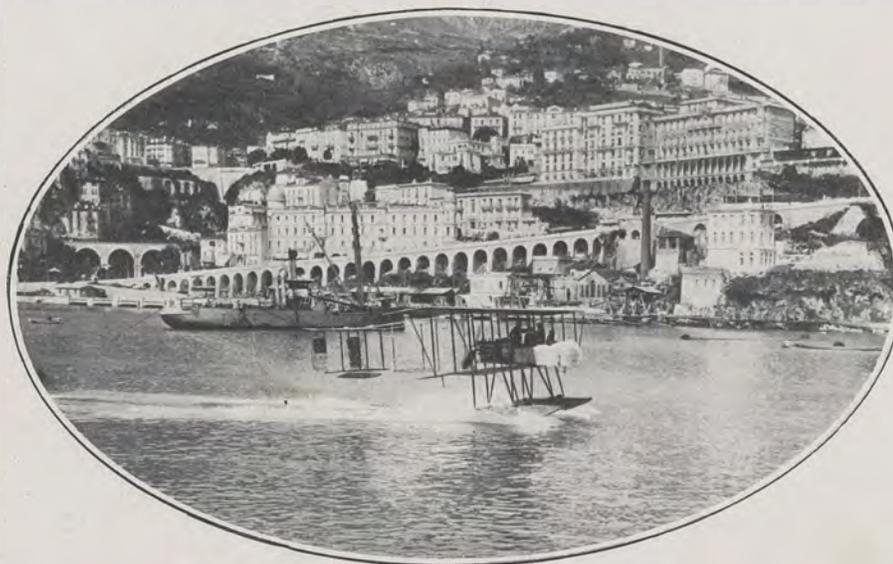
N'avons-nous pas vu l'autre jour, à Triel, mettre à l'eau un énorme engin construit sur les plans de M. Colliex, qui

fut un collaborateur de Gabriel Voisin. On avait mystérieusement lâché cet appareil qui pèse 4.000 kilos, dont la puissance motrice est de 400 chevaux (2 moteurs de 200 chevaux chacun) et dont la surface portante de 130 mètres carrés est constituée par deux

cellules en tandem, qui font ressembler ce véritable bateau-volant à un énorme cerf-volant cellulaire de Hargrave.

On dit que ce double biplan peut emporter 1.200 kilos de charge utile et rester dans les airs cinq heures durant, avec une vitesse propre de 95 à 100 kilomètres à l'heure. La télégraphie sans fil est installée à bord. Attendons pour juger.

Mais comme nous avons déjà franchi des étapes depuis ce premier Concours de Monaco qui date d'une année... Il y avait dix appareils d'engagés, 15.000 francs de prix et le concours com-



RENAUX S'ENTRAINANT EN RADE DE MONACO SUR SON HYDRO-AÉROPLANE FARMAN EN VUE DU PROCHAIN MEETING

portait six épreuves : 1° le départ en eau calme ; 2° la pose en eau calme ; 3° le départ en eau agitée ; 4° la pose en eau agitée ; 5° une épreuve d'échouage ; 6° un départ du point d'échouage par les moyens du bord.

Le programme de cette année est plus compliqué, on le devine ; et quant au règlement adopté par le Ministère de la Marine pour les épreuves qui se courront à Deauville, il impose aux fabricants des détails de construction difficiles à réaliser en même temps que des concours sur mer agitée qui seront particulièrement pénibles à réaliser. Ne protestons pas, c'est la loi du progrès.

L'histoire de l'hydro-aéroplane est courte, on peut même dire que les débuts de l'aviation maritime datent d'hier.

Ce furent, on se le rappelle, Voisin et Blériot qui essayèrent les premiers planeurs aquatiques. Le premier tenta ses expériences sur le lac de Genève et, si nous ne nous trompons point, Ferber y participa. Puis Voisin continua sur la Seine, à Billancourt, tandis que Blériot s'exerçait sur le lac d'Enghien.

En 1905, une indication nous avait également été donnée, mais c'était simplement de la navigation fluviale par hélice aérienne et le comte de Lambert nous avait alors présenté ses hydroplanes, dont la plupart furent essayés à l'île Seguin, dans le petit bras de la Seine.

Puis ce furent en 1911 les débuts de l'hydro-aéroplane Fabrè, les essais qui suivirent de nombreux constructeurs et enfin le premier meeting de Monaco de 1912, suivi, en août dernier, d'une seconde manifestation, celle-là plus importante à notre avis et qui était le concours d'hydro-aéroplanes organisé à Saint-Malo par l'Automobile Club de France.

Nous ne reviendrons pas en détail sur les épreuves diverses de ce meeting, nous ne voulons retenir de cette grande organisation que la croisière qui, le dernier jour, réunit les concurrents sur le parcours de Saint-Malo à Jersey et retour.

Le temps était défavorable, la mer agitée et certes il existait bien des biplans et des monoplans susceptibles de tenir l'atmosphère et de lutter contre les courants aériens. Seulement ce n'est pas suffisant en cas de panne lorsque la mer est agitée et qu'il faut se poser sur la vague. Un creux de 50 centimètres risquait de mettre à mal le plus solide de nos hydro-aéroplanes d'alors.

Et, à la vérité, il faut reconnaître que l'on fut très inquiet lorsque les concurrents, par un temps gris, avec des grains à l'horizon, quittèrent le port de Saint-Malo, pour s'en aller vers l'île anglaise. On doutait en effet, et on avait raison, d'une de leurs qualités primordiales, leur flottabilité.

Heureusement, les quatre appareils partis revinrent sans encombre ; aucun d'eux n'eut à se poser en cours de vol sur la mer démontée. On constata en effet, près des Îles Chausey, des vagues ayant deux mètres de creux, et si l'un quelconque des quatre pilotes avait été à ce moment-là obligé de se poser sur les flots, c'en était fait de son appareil.

L'opinion des marins après la course était formelle : après avoir examiné la construction des flotteurs utilisés, ils conclurent qu'aucun biplan ou monoplan prenant contact avec les flots ne pouvait résister aux vagues rencontrées au large pendant cette matinée du 26 août dernier.

Mais cette expérience n'a pas été inutile ; elle aura certainement eu pour conséquence d'orienter l'hydro-aéroplane marin dans sa voie véritable ; elle aura obligé les constructeurs à considérer qu'il existe deux genres d'appareils : 1° ceux destinés aux fleuves et aux lacs ; 2° ceux destinés à la pleine mer.

Le concours d'août prochain à Deauville intéressera plus particulièrement cette seconde catégorie, tandis que le concours de Monaco et l'épreuve internationale de la Coupe Schneider, qui se disputera à la fin du meeting, sont régis par des règlements moins sévères qui imposent des conditions de flottabilité et de navigabilité moins difficiles que celles que l'on exigera à Deauville.

Que l'on n'en conclue pas que les épreuves qui se disputent actuellement sont d'un intérêt relatif. Elles viennent à leur terme, elles sont nécessaires, elles constituent la transition entre l'aéroplane qui flotte simplement sur l'eau calme et l'appareil marin qui aura à supporter les effets d'une mer quelquefois assez dure.

L'intérêt de ces épreuves spéciales et de cette utilisation particulière de l'hydro-aéroplane a été officiellement sanctionné, on le sait, par le dernier Congrès de la Fédération aéronautique internationale qui vient de se tenir à Paris. Sur la proposition de l'Aéro-Club de France, le groupement de toutes les nations qui constitue le pouvoir sportif pour l'aviation a décidé de créer un brevet spécial de pilote d'hydro-aéroplane.

Voici les conditions auxquelles il faut répondre pour posséder ce brevet, dont ci-dessous le règlement :

RÈGLEMENT

Le Pouvoir Sportif régissant l'aviation dans chaque pays représenté à la Fédération Aéronautique Internationale peut seul délivrer le brevet de pilote d'hydro-aéroplane à tous postulants, âgés de dix-huit ans au moins, et ressortissant à sa juridiction, savoir :

- 1° A ses nationaux ;
- 2° Aux étrangers appartenant à un pays non représenté à la F. A. I. ;
- 3° Aux étrangers faisant partie d'un pays représenté à la F. A. I., mais, dans ce cas, le brevet ne pourra être délivré qu'avec l'autorisation de leur Pouvoir Sportif National.

Les postulants auront à accomplir les trois épreuves suivantes :

a) Deux épreuves de distance consistant chacune à parcourir, sans contact avec l'eau, un circuit fermé représentant une longueur minimum de 5 kilomètres (longueur mesurée comme il est dit ci-après) ;

b) Une épreuve de hauteur consistant à s'élever à une hauteur minimum de 50 mètres au-dessus de l'eau ;

c) L'épreuve b pourra être confondue avec l'une des épreuves a.

La piste sur laquelle l'aviateur exécutera les deux circuits précités sera délimitée par deux bouées situées au plus à 500 mètres l'une de l'autre.

Après chaque virage effectué autour d'une bouée, l'aviateur changera de main pour aller virer autour de l'autre. Le circuit se composera donc d'une série ininterrompue de huit, chaque boucle du huit comprenant alternativement l'une des deux bouées.

La distance comptée pour le parcours effectué entre les deux virages sera la distance qui sépare les deux bouées.

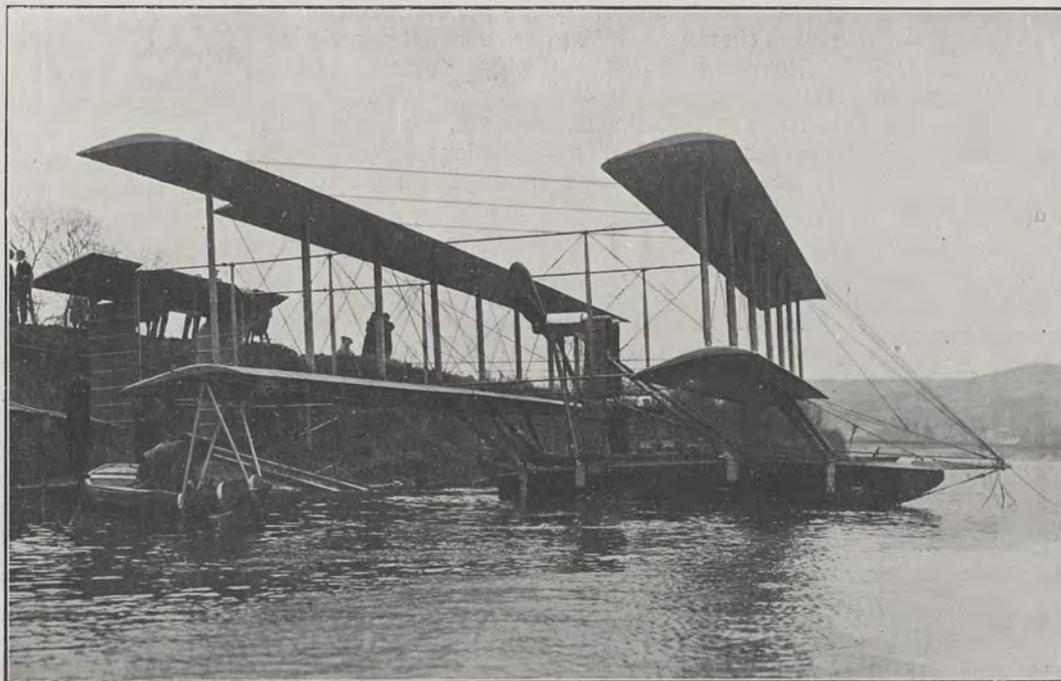
Pour chacune des épreuves, le départ, le retour et l'arrêt définitif devront se faire sur l'eau entre les deux bouées.

Les retours sur l'eau devront se faire d'une façon normale et le commissaire devra indiquer dans son rapport les conditions dans lesquelles ils auront été effectués, la délivrance du brevet étant toujours facultative.

Les commissaires responsables devront être choisis sur une liste dressée par le Pouvoir Sportif de chaque pays.

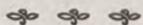
Ainsi se trouve établie désormais la très courte charte qui définit les épreuves imposées aux pilotes qui voudront se réclamer de la qualité de pilotes d'hydro-aéroplanes.

PAUL ROUSSEAU.



LE NOUVEL HYDRO-AÉROPLANE DE COLLIEX

CHOSSES ET AUTRES



Concours de chevaux de selle.

L'Administration des Haras a l'honneur de porter à la connaissance de MM. les éleveurs qu'en vue d'orienter de plus en plus la production du cheval de selle vers une adaptation déterminée, les modifications ci-après seront apportées aux conditions d'admission des animaux dans les concours spéciaux de chevaux de selle ainsi que dans les concours de dressage organisés par le Service des Haras et qui comprennent une section de chevaux de selle :

1° Dans le but de mieux déterminer leur adaptation, les chevaux seront classés désormais en trois catégories :

Chevaux pour poids lourds.
— — — moyens.
— — — légers.

Ces classifications seront établies suivant le type d'animaux élevés dans chaque région et seront basées sur le poids et la taille ;

2° Un minimum de poids à porter sera déterminé pour chaque catégorie ;

3° Des gratifications seront accordées aux cavaliers pour encourager et développer la pratique de l'équitation.

Les programmes donneront les conditions spéciales de chaque réunion.



Achats d'étalons de pur sang anglais.

En vue de faciliter les transactions et d'organiser une sorte de marché, l'Administration des Haras a été saisie à plusieurs reprises de demandes tendant à rétablir quelques réunions publiques d'achats d'étalons de pur sang anglais.

Pour tenir compte de ces vœux, l'Administration des Haras a l'honneur de porter à la connaissance de Messieurs les propriétaires qu'elle organisera trois réunions publiques en avril, juillet et novembre. — Elles auront lieu dans l'enceinte des pesages des

hippodromes de Chantilly et de Maisons-Laffitte, gracieusement mis par les Sociétés à la disposition du service des Haras.

Les dates de ces réunions seront portées en temps utile à la connaissance des intéressés par la voie de la presse.

Ces achats publics se feront sans préjudice de ceux qui peuvent toujours avoir lieu à d'autres époques de l'année dans les principaux centres d'entraînement des environs de Paris toutes les fois qu'un animal de mérite sera signalé.

Comme conséquence de ces dispositions, une Commission d'Inspecteurs généraux des Haras se réunira : au pesage de l'Hippodrome de Maisons-Laffitte, le lundi 14 avril, à 9 h. 1/2 du matin ; au pesage de l'Hippodrome de Chantilly, le mardi 15 avril, à 9 1/2 du matin.

Messieurs les propriétaires qui auraient des étalons à présenter devront en faire la déclaration au Ministère de l'Agriculture, Direction des Haras, 2° bureau, avant le 10 avril prochain.

Cette déclaration devra mentionner la réunion où le cheval sera présenté ; elle contiendra, en outre, l'indication de l'origine du cheval, sa taille, son signalement et un relevé de ses performances.

Les chevaux de robe grise ne seront pas admis.

Pour être inscrit, tout cheval devra figurer au Stud-Book français.

S'il s'agit d'animaux importés, les propriétaires devront fournir à l'appui de leur déclaration les pièces exigées en vue de l'inscription au Stud-Book français.



Le Match annuel d'Épée Paris-Province.

Le Comité de la Fédération Parisienne d'écrivains, dans sa séance du 27 mars, a examiné avec M. le Président de la Fédération Nationale un projet de règlement d'épée.

L'équipe parisienne désignée pour disputer le match Paris-Province sera composée comme suit :

MM. Alibert, J. Lacroix,
Carière, Lippmann,

MM. Crespin, Maginot,
Ducret, Massard,
de Eynde, de Préjelan,
Gaudin, Rodrigues,
Gravier, Sdilou.

Remplaçants :

MM. Dubourdieu, L. Tony,
Alary, Joë Bridge,
Robbe, Henry.
Bourgouin,



Un livre qui vient à son heure.

Le lieutenant de vaisseau Georges Hébert, dont la méthode d'éducation physique vient de remporter au récent Congrès International d'Education Physique le plus complet succès, vient de faire paraître à la librairie Oudin, 24, rue de Condé, un ouvrage intitulé : *La Culture Virile et les devoirs physiques de l'officier combattant*.

C'est de la culture virile dont nous avons, à l'heure présente, tous besoin, de nos devoirs physiques encore trop négligés malgré les utiles progrès de l'activité sportive, que traite dans ce volume le lieutenant de vaisseau Hébert.

On connaît maintenant l'admirable carrière du directeur de l'enseignement des exercices physiques dans la marine, qui va être, dans quelques jours, directeur du collège d'athlètes. En choisissant pour exemple de sa démonstration entraînant et claire l'officier, l'officier combattant, il a rendu plus actuel encore ce livre qui répond aux graves questions de l'heure présente.



Vient de paraître :

2° Edition du *Dressage en Liberté du Cheval d'Obstacle*, par le comte Louis d'Havrincourt, 1 volume in-8° sur papier couché, orné de 70 dessins et photographies. Prix : 7 francs au bureau du journal.

Cette méthode de dressage est maintenant réglementaire dans la cavalerie française (Manuel Equitation et Dressage 1912). Le manège similaire a été établi à l'Ecole de Cavalerie de Saumur.

OFFICIERS MINISTÉRIELS

VENTE au Palais, le 9 avril 1913, à 2 heures.
Maison de rapport, à Paris
B^{OU}LD. JULES SANDEAU, N° 17
Contenance environ 335 mètres. Rev. net 22.000 fr.
Mise à prix : 275.000 francs
S'adresser à Messieurs Mouillefarine, Bredin, Barbé, Fournier-Latouraille, Peyrot, Vallet, Bénéch, Geoffroy, Béthout, Desouches et Duplan, avoués à Paris.

VENTE au Palais, le 19 avril 1913, à 2 heures.
IMMEUBLE PARIS 15, RUE LEPIC
Mise à prix : 140.000 francs. — S'adresser à M^e Léger, avoué, et à M^e Fanhard, notaire. N.

2 MAISONS 1° ANGLE, Rue VOLNEY, 1, et Rue des CAPUCINES, 12.
C^o 371^m. Rev. 56.100 fr. M. à p. 680.000 fr.
2° R. ROUGEMONT, 4. C^o 450^m. Rev. 41.710 fr. M. à p. 525.000 fr. A adj^o s^o 1 ench. Ch. Not. Paris. 6 Mai 1913. S'ad. M^e PERE, not., 9, pl. Petits-Pères. T

RUE SAUSSURE, 10 MAISON. C^o 244 m.
Revenu brut 8.181 fr.
M. à p. 90.000 fr. A adj^o s^o 1 ench. Ch. des Not. Paris, le 29 avril 1913. S'ad. à M^e SABOT, not., 6, r. Biot. T

AVIS A NOS ABONNÉS

Nos abonnés sont informés qu'ils ont droit gratuitement à quarante lignes de petites annonces par an. Les annonces ne seront insérées qu'une fois. Toute annonce répétée donnera lieu à la perception d'un droit de 1 franc par insertion, payable d'avance, indépendamment du prix des lignes (la première insertion seule étant gratuite).

La Direction fera toujours passer en premier lieu les annonces de cinq lignes ; quant à celles non payantes dépassant cinq lignes, elles ne seront insérées que lorsque la place

consacrée à la rubrique sera suffisante. Les lignes supplémentaires seront insérées à raison de 75 cent. la ligne et devront être payées d'avance. Si le vendeur ou l'acheteur désire donner son adresse au bureau du journal, il devra envoyer avec son annonce la somme de UN FRANC pour frais de correspondance. Dernier délai pour les petites annonces à paraître dans le numéro de la semaine : Mardi, 10 heures.

Jument rouanne, 1 m. 65, plein service Paris, forte et résistante, avec coupé Binder caoutchouté ou séparément. Cause démonte. Prix modéré. — Georges Granger, 5, avenue Victor-Hugo, Paris. 448

1° Cheval bai brun, p. s., 1 m. 60, 8 ans, récemment importé d'Angleterre, très gros sauteur, prêt pour concours ; 2° Cheval bai brun, présumé p. s., 1 m. 62, 9 ans ; 3° Jument, présumé p. s., 1 m. 62, 11 ans. Tous trois très beaux modèles sains, nets, garantis, excellents hunters, visibles dans l'Allier. — M. Riant, 5, avenue Franco Russe. 449

On demande : 2 chevaux à atteler et à monter. 5 à 7 ans, environ 1 m. 60, avec garanties. — Offres avec prix : Les Tilleuls, avenue du Château de la Malmaison, Rueil (Seine-et-Oise). 454

A vendre : 2 pur sang de grande origine, âgés de 6 ans, 1 m. 61, qualifiés pour les militaires. — Carron, Haras de Rambouillet. 455

A vendre : Cause deuil, 2 juments de concours en pleine condition, grosses sauteuses, pouvant porter gros poids. — Comte F. de Villeneuve, Hauterive, par Castres (Tarn). 456

Magnifique hunter, gros poids, baie, 9 ans, papiers, allures exceptionnellement légères, vites et confortables, très adroite tous terrains, saute bien, très sage, se monte en dame, s'attelle, sera présentée hunters Concours Hippique 8 avril. — Bonnefont, 63, rue de Rome. 457

« Grey Leg », irlandais, importé 15 septembre 1912 ; gagnant de quatre compétitions en Irlande ; certificat à disposition ; hunter intombable, 6 ans faits, 1 m. 62 ; gris, épais, énorme, extraordinairement distingué, unique et sans pareil comme beauté, bonté, facilité, type et sécurité. Saute et passe partout sans exception. Garanties illimitées. Essai. 5.000 francs, vaut 10.000 fr. — Vicomte La Mettrie, Dinard. 458

Bob irlandais, hongre, bai, 8 ans, gros sauteur, vient de se classer 5° dans le Raid des officiers de réserve, sain et net, 2.500 fr. — Cocher Jean, 104, Champs-Élysées 459

Pur sang, grande origine, 1 m. 63, très beau modèle, fort membré, ayant gagné steeples, à vendre pour cause démonte. — Arnaud, 5, av. Georges Bizet, Le Vésinet, téléph. 403. 460

Demande bon sauteur ou jeune cheval sage, susceptible bien sauter pour poids moyen. Prix modéré. Visible rayon rapproché. S'adresser régisseur La Fleuride-Neuve, par Thezan-les-Béziers (Hérault). 461

A vendre : Très beau domaine, 188 hectares d'un tenant, comprenant : beau château du XII^e siècle très bien conservé et aménagé, bois, fermes, rivière, pêche, chasse magnifiques, pays très pittoresque, climat excellent. — M. Champrosay, Argentan. 432

Monsieur habitant Paris et ayant nombreuses relations dans le monde sportif, se charge de procurer occasions de toutes sortes en automobiles, chevaux, selles et harnais, etc., spécialement chevaux d'armes et de concours. — S'adresser au journal. 445

Splendide petite loulou naine de Poméranie, âgée de 6 mois, d'un blanc neige admirable, pedigree, parents primés partout. 100 francs. — Hôtel Damade, Binche. 452

A vendre : chiens pékinois, avec pedigree. — S'adresser au bureau journal. 453

Le Gérant : P. JEANNIOT.

Imprimerie PAUL DUPONT (Thouzellier Dir.)
4, rue du Bouloi, Paris.

MOSS CREAM
SAVON EN BATON POUR LA BARBE
EN ETUI GLISSETTE MÉTAL PRIX 1fr25
ED. PINAUD, PARIS